4e Année Nº 172 Le Nº 0$50 Jeudi 16 Décbre 1943

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ



CHOLON

Jeunes écolières chinoises.

(Dessin de NGUYEN-VAN-HOA, de l'Ecole d'Art de Gia-Dinh.)

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

VOTRE INTÉRÊT VOTRE DEVOIR

Ne laissez pas vos capitaux improductifs
Donnez sans hésiter votre appui
au Gouvernement.

Souscrivez aux

BONS DU TRÉSOR INDOCHINOIS

TAUX D'INTÉRÊT ANNUEL 2,50 %

BONS A UN AN

émis à 97 $ 50
remboursables
au pair à un an de date

BONS A TROIS MOIS

émis à 99 $ 50
remboursables
au gré du porteur

au pair	à	TROIS MOIS	de date
à 100 $ 60	à	SIX MOIS	de date
à 101 $ 20	à	NEUF MOIS	de date
à 102 $	à	UN AN	de date

Vous trouverez aux guichets des Banques, des comptables du Trésor et de l'Enregistrement des coupures de 50, 100, 1.000, 10 000 et 100 000 piastres.

Les bons à un an à moins de 6 mois d'échéance, et les bons à trois mois à toute époque sont escomptables à la Banque de l'Indochine (Taux 3 %).

INDOCHINE

HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

4e Année - N° 172 16 Décembre 1943

Édité par
l'ASSOCIATION ALEXANDRE-DE-RHODES
6, Avenue Pierre Pasquier — HANOI

Toute la correspondance, mandats, etc. doivent être adressés à la Revue "INDOCHINE"
6, Avenue Pierre-Pasquier — HANOI

ABONNEMENTS :

Indochine et France :
Un an : **25 $ 00**, 6 mois : **15 $ 00**
Etranger :
Un an : **35 $ 00**, 6 mois : **20 $ 00**
Le numéro : **0 $ 50**

SOMMAIRE

En marge de la réunion du Conseil Fédéral. — Fédéralisme indochinois 1
Deux conférences sur le fédéralisme 2
Le Conseil Fédéral de l'Indochine. — Analyse des textes organiques, par X... 6
Les délégués de la Cochinchine au Conseil Fédéral 8
Les délégués du Tonkin au Conseil Fédéral 10
De la capture des éléphants dans la province de Kompong-thom. — Notes et croquis, par G. MICHEL (Documentaire vécu) 12
Les stations balnéaires de l'Annam. — Nha-trang, par O. 17
En marge de la saison de l'Artisanat. — La fibre de coco, par M. I. 21
Humour annamite 22
La Tour du Partage (conte Kha-Hoc des premiers âges), par Georges-Marie KERNEIS 23
Les délégués de l'Annam et du Cambodge au Conseil Fédéral 26
L'effort français en Indochine. — Le pont sur la Srépok (Route Coloniale n° 19) est terminé, par J. 28
La Semaine dans le Monde 30
Revue de la Presse Indochinoise 31
La Vie Indochinoise 32
Courrier de nos lecteurs 35
Solution des mots croisés n° 138 35

Abonnements : *Les abonnements partent du 1er de chaque mois.*

Changements d'adresse : *Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0 $ 40 en timbres et rappeler l'adresse précédente, faute de quoi le changement ne pourra être effectué.*

Règlements : *Nous prions instamment nos lecteurs et abonnés, lorsqu'ils nous adressent un règlement, de bien vouloir nous rappeler le numéro figurant en haut, à droite, sur notre facture*

Nos factures de renouvellement sont envoyées un mois environ avant l'expiration de l'abonnement.

Si le règlement ne nous parvient pas un mois après la fin de l'abonnement, nous serons dans l'obligation d'envoyer un recouvrement postal et les frais en seront à la charge de l'abonné.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

EN MARGE DE LA RÉUNION DU CONSEIL FÉDÉRAL

FÉDÉRALISME INDOCHINOIS

"Les mots expriment les idées et c'est sur les idées que l'on s'entend. »

Rappelons donc brièvement, une fois de plus (1), le contenu de la notion de fédéralisme.

⁂

Le fédéralisme, c'est un corps de doctrine, aux incidences multiples, qui apporte une solution réaliste et saine aux différents problèmes, politiques, économiques, sociaux, culturels, etc., que posent la géographie et l'histoire de la péninsule.

⁂

Le fédéralisme, c'est une politique et non « de la politique ».

C'est une politique qui a pour but de faire la nation indochinoise, nation fédérale, à la fois unie et diversifiée, composée de territoires fédérés à vocation politique bien déterminée, unis solidairement par un fédérateur, arbitre et commun dénominateur, la France.

C'est la doctrine du régionalisme, amplifié et appliqué au cas particulier de l'Indochine.

C'est la doctrine qui concilie à la fois le propre et le commun, la concentration et la décentralisation, l'étroite solidarité et l'indépendance maxima, la grande patrie et les patries propres : car, répétons-le encore, pour qu'il y ait fédéralisme, il faut qu'il y ait quelque chose à fédérer.

Le fédéralisme, c'est la doctrine qui rejette une fois pour toutes les vieux schèmes de l'« assimilation » ou de l'« émancipation », enfantés par un libéralisme absurde en ses conséquences.

Le fédéralisme, c'est sous l'angle indochinois, la solution du problème des nationalités.

Le fédéralisme, c'est en définitive la meilleure solution nationale.

C'est en dernière analyse l'application de la doctrine « on ne se sauve pas seul ».

⁂

Le fédéralisme, c'est la doctrine de la coopération, de l'économie complémentaire. C'est la doctrine de l'interdépendance des parties pour la prospérité du tout ; c'est la prospérité des fédérés par la prospérité de la communauté fédérale. C'est l'intérêt général conditionnant l'intérêt particulier.

Pour parler concrètement, c'est le Cambodge envoyant ses tissus, ses huiles, son coton au Tonkin ; c'est le Tonkin fournissant ses minerais aux autres pays ; c'est la Cochinchine envoyant son riz en Annam et au Tonkin à l'époque des soudures...

⁂

Le fédéralisme, c'est, à l'intérieur des frontières fédérales, la solution pacifique de l'angoissant problème démographique. C'est le décongestionnement des zones qui s'asphyxient sur celles qui se stérilisent, faute de bras.

⁂

Culturellement, c'est la solution raisonnable du problème de l'Orient et de l'Occident ; c'est la culture française ouvrant à toutes les élites de l'Union l'accès de la civilisation occidentale, que la France représente si éminemment, mais c'est en même temps l'épanouissement des vocations culturelles locales. Ce n'est ni l'absorption, ni l'envahissement mais la sauvegarde des traditions viables. C'est, par exemple, sous l'angle linguistique, le français, langue de culture et de solidarité pour toutes les élites, et l'annamite, le khmer, le laotien, réalisant chacun toutes leurs virtualités propres.

⁂

Le fédéralisme, c'est tout cela, et c'est encore bien plus.

C'est, en bref, un grand espoir proposé à toutes les intelligences et à toutes les énergies de l'Indochine, notre patrie commune.

INDOCHINE.

(1) Voir notre numéro 119 du 19 décembre 1942.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Deux conférences sur le fédéralisme

M. Raymond Guillien, professeur à la Faculté de Droit de Montpellier, détaché à la Faculté de Droit de Hanoi, consacre, depuis plusieurs années, une partie de son enseignement de droit public indochinois à la question du fédéralisme en Indochine. Dans un article publié par la *Revue Indochinoise Economique et Juridique*, à la fin de l'année 1937, et intitulé : « L'Union Indochinoise et la représentation des populations indigènes au Conseil Supérieur de la France d'Outre-Mer », M. Guillien a montré jadis que les modes de représentations ordinaires alors pratiqués pour les possessions d'Outre-Mer, et en particulier la représentation parlementaire, ne permettaient pas de donner à l'Indochine Française un statut juridique conforme à ses besoins personnels. L'article développait l'idée que tout, en Indochine, était à base de diversité et que des institutions fondamentales, telles que les Protectorats, qui paraissaient à l'auteur parfaitement adaptées aux besoins politiques locaux, risquaient de se trouver dangereusement atteintes par des conceptions représentatives inspirées de l'assimilation. L'auteur proposait alors, dans le cadre des institutions politiques du moment, un système de représentation respectant les diverses individualités étatiques de l'Union Indochinoise. Cette représentation reposait sur le principe du fédéralisme.

Trois ans plus tard, dans une leçon d'ouverture à l'Université Indochinoise, M. Guillien reprenait l'idée à propos des « Rapports du législatif français et du législatif indochinois ». Cette leçon a été publiée par la *Revue Indochinoise Economique et Juridique* dans le second numéro de 1940, et, pour partie, par *Indochine* dans son numéro 16 du 26 décembre 1940.

M. Guillien affirmait à nouveau que les rapports entre la Métropole et l'Indochine ne pouvaient que s'orienter dans le sens du Fédéralisme, et, particulièrement, pour entretenir le caractère étatique des protectorats. Il ajoutait que le protectorat était « la forme que prennent certains Etats, dans un certain genre de fédéralisme », celui qu'on pouvait, à la rigueur, appeler le « Fédéralisme colonial ». Et il terminait sur ce point par ces deux questions : « Qui ne verrait que cette forme de l'Etat membre est, pour le fédéralisme colonial, une institution providentielle ?... Aucune institution politique a-t-elle jamais mieux réuni les argumuents de la logique et de l'expérience ? ».

Dans le courant des vacances universitaires de 1943, le professeur Guillien, se trouvant au Cambodge, fit une conférence à Phnom-penh, sur le « Fédéralisme indochinois ». Cette conférence était reprise peu après à Saigon, à la demande de la Société des Etudes Indochinoises. Adaptée au cas cochinchinois, la conférence devenait : « Cochinchine et fédéralisme indochinois ». Depuis 1941, en effet, la rupture des relations avec la métropole avait donné à la question du fédéralisme une urgence soudaine. La crise avait eu pour effet naturel de précipiter les besoins juridiques de l'Union. Elle faisait ressortir particulièrement leur aspect fédéral. La question s'était ainsi précisée. Et c'est ce que M. Guillien voulait expliquer devant ses auditeurs de Phnom-penh et de Saigon. Nous reproduisons ici quelques extraits des deux conférences.

M. Guillien a d'abord établi que le problème du fédéralisme indochinois n'était pas uniquement juridique, voire même politique, qu'il se situait dans la chaîne d'un déroulement historique et psychologique, pour y prendre une place de choix :

« *Mon intention*, dit-il, *est de vous montrer seulement que nous sommes placés, nous, Français d'Indochine et Indochinois d'origine, à un merveilleux carrefour, carrefour d'idées, carrefour de forces, et qu'il en résulte pour nous une rénovation nécessaire de presque toutes les idées que nous avons reçues, aimées, j'ajoute légitimement aimées, rénovation sans laquelle je ne vois pas, personnellement, que l'empire français puisse subsister. Et je dirai, toujours pour montrer l'ampleur de la question, que cette rénovation met en cause, non pas seulement l'héritage d'idées qui nous vient des cinquante dernières années, mais encore, pour une certaine part, tout l'héritage d'idées qui nous vient de Rome et du christianisme. Des précisions, sur ce dernier point, viendront plus bas.*

» *Je sais bien, croyez-le, tout ce que contient de hardiesse une affirmation pareille. Mais je la crois légitime, donc permise. Quand je parle, en effet, de fédéralisme indochinois, je ne fais qu'aborder sous un certain angle le problème de l'impéralisme français. Or le conflit présent, lequel défie toute comparaison, résume et symbolise les conflits de tous les impéralismes passés et actuels. Et la lutte armée de ce conflit aura, pour la plus large part, tourné tout autour de l'empire français. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que, de la saisie de l'empire, dépendait pour certaines puissances le redressement de leur situation militaire. Jamais empire français n'avait été si grand, jamais empire si grand ne s'est trouvé en situation pareille, jamais par conséquent, pour les Français, nécessité si grande d'étudier et de s'adapter. Je crois que cette adaptation conduit à une mentalité, à un esprit fédéral.*

» *Mais direz-vous, c'est du fédéralisme indochinois qu'il s'agit. M'y voici. Il se trouve que notre Indochine Française jouit, si l'on peut dire, dans cette affaire de fédéralisme impérial, d'une véritable prédestination. Et que les phénomènes juridiques dont il faut dépister la trace et mesurer l'épanouissement ont trouvé là une terre d'une fertilité naturelle, puis d'une fécondité accidentelle dont je dois maintenant, en utilisant les faits les plus élémentaires, démontrer l'étonnant destin.*

» *Revenons, pour commencer, au conflit présent. Très récemment, on faisait encore remarquer dans une allocution officielle que, de toutes les parties de l'empire français, l'Indochine s'est trouvée, la première, saisie dans les interférences des conflits impériaux d'au delà des mers. L'armistice étant du 25 juin, quatre ou cinq jours après, exactement notre Gouvernement général commençait d'enregistrer ces interférences, et l'Indochine entamait une politique impériale d'un genre absolument nouveau. Or il se trouve*

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

que l'Indochine est seule aujourd'hui à entretenir avec la métropole des rapports du type impérial. Comprenez bien qu'en ce moment je parle en homme de science, que je ne puis tenir compte des indissolubles liens moraux qui unissent la France et ses possessions d'outre-mer. Il est un fait : des rapports proprement politiques, entre la France et l'Indochine, subsistent. L'Indochine, lancée la première à la recherche des techniques impériales nouvelles, se trouve pouvoir, jusqu'à présent, prolonger l'expérience commencée. Voilà pourquoi je parle de fécondité accidentelle de la terre indochinoise en matière de fédéralisme.

» *Mais il est aussi, avons-nous dit, sa fertilité naturelle. En Indochine, nous sommes à l'extrême pointe de l'empire français. La distance accroissait donc l'amplitude éventuelle des vibrations juridiques impériales. Mieux, dans cette Indochine, se confrontaient les deux civilisations les plus éloignées, l'occidentale et l'asiatique, dont Rudyard Kipling a dit, tout le monde va le répétant, qu'elles ne se rencontreront pas. Je suis de ceux qui pensent comprendre la portée de cette affirmation en en répudiant la manifeste exagération. Enfin, et nous voilà au cœur du fédéralisme indochinois ; on sait que l'Union est constituée d'un mélange juridique comme il est rarement donné de pouvoir en analyser.*

» *Nous y découvrons des territoires de colonies, la Cochinchine et les trois concessions de Hanoi, Haiphong et Tourane, ces trois derniers petits territoires ayant été acquis par un procédé juridique propre, et demandant un statut colonial spécial, pour des raisons particulières qu'on sent exigeantes quand on habite la ville de Hanoi. Auprès, nous découvrons trois protectorats de vieille souche, l'Annam, le Tonkin, le Cambodge, un protectorat très récent, celui de Luang-prabang, dont le statut est précisé par le Traité de 1941 Auprès encore, nous découvrons les immenses territoires du Bas-Laos, qu'il faut considérer comme des colonies, mais dont les besoins juridiques sont fort différents de ceux d'une colonie telle que la Cochinchine. Enfin, on ne saurait oublier le bail international de Kouang-tchéouwan dont la position juridique et politique est entièrement spéciale, qu'il serait pourtant maladroit de considérer comme un élément accessoire, voire négligeable, à côté du reste. Une pareille énumération suffit pour montrer quelles difficultés de synthèse on devait ici rencontrer, pour faire deviner à l'esprit le moins théorique, le moins tourné vers les problèmes de la politique, que l'Indochine posait un cas, ou des cas de liens juridiques d'une savoureuse complexité. Rien que l'évolution du vocabulaire, qui tend à passer de l'Union vers la Fédération, révèle des recherches profondes, inévitables, auxquelles participe le grand public, encore qu'il n'en ait pas conscience. Ces recherches arrivent, croyons-nous, au but : le Fédéralisme indochinois.* »

S'attachant à décrire la rénovation nécessaire de l'esprit colonial français, M. Guillien a placé, à cet endroit de ses conférences, un développement sur la vieille doctrine de l'assimilation, qui ne sera que brièvement résumé. Cette doctrine a été le fondement de toute notre construction impériale. Or c'est d'elle qu'il faut, à l'avenir, savoir se défaire, se libérer. M. Guillien s'est défendu de l'attaquer sans ménagement ou de la traiter sans respect. Car la doctrine de l'assimilation, qui tendait à conférer à l'indigène le statut politique et juridique de Français, doit être considérée d'abord comme une doctrine romaine, tout le magnifique empire qui allait servir de substratum à la civilisation occidentale n'ayant connu d'autre loi de formation que celle de l'assimilation des peuples conquis. Car elle doit être considérée ensuite comme le legs du christianisme, « le prochain n'ayant jamais eu dans la doctrine de Jésus ni race ni couleur ». Car elle est enfin de tradition dans le droit français. Notre ancien régime, dans ses magnifiques tentatives avortées de colonisation, notre Révolution, avec, il est vrai, des réserves importantes pour la doctrine de 1789-1791, les régimes successifs de notre XIX[e] siècle, et particulièrement la République de 1848 se sont transmis une tradition d'assimilation, moins absolue, beaucoup moins absolue même qu'on ne dit souvent, mais finalement solide. Pour la III[e] République, M. Guillien eut le développement suivant :

« *Elle a construit, malgré les traverses, l'un des plus grands empires de l'histoire. Sur la question de l'assimilation, elle a fait preuve tantôt de sagesse, tantôt d'égarement. De violents courants politiques, de nature démagogique, ont essayé d'exploiter la théorie assimilatrice. Mais la courbe générale, depuis soixante ans, était celle de la renonciation graduelle à l'assimilation, donc à la pure doctrine de 1793. Il est vrai qu'à l'époque toute contemporaine un argument émouvant a retenu nos gouvernants, ramenant une faveur brusque à la doctrine en déclin : on a cru que le besoin d'une armée impériale, coloniale, emportait la nécessité d'attribuer la situation juridique de Français aux soldats d'outre-mer. Et de là est venue une vague d'assimilation qui a imprégné les dernières années de la politique d'avant-guerre.* »

Mais cette doctrine d'assimilation, dont, en résumé, M. Guillien ne veut méconnaître « ni le passé, ni la beauté », ne convenait pas aux nécessités de notre immense empire. Et l'exemple indochinois, plus que tout autre, le démontre admirablement. Aussi bien l'expérience de la Cochinchine, qu'une obstination excessive a tenté de transformer en un simple département français, que celle des autres pays de l'Union a guidé les Paul Bert, les de Lanessan, les Gallieni, les Lyautey, les Picquet, les Philippini, vers des méthodes d'administration indirecte ou de protectorat, dont les noms seuls sont l'antithèse de l'assimilation. Et c'est beaucoup cette difficile expérience, tragique parfois çà et là, qui décida de l'orientation de notre politique coloniale, impériale plutôt, en Afrique du Nord. La constitution du protectorat tunisien est la conséquence des leçons cochinchinoises. Peu après, en 1886, Jules Ferry protestait contre l'erreur de l'assimilation de l'Algérie. Trente ans encore allaient être nécessaires pour atteindre à la fleur marocaine, chef-d'œuvre des protectorats, jaillie de toutes les expériences accumulées par Lyautey, au Tonkin, à Madagascar, sur les confins algéro-marocains. La technique impériale contemporaine est imprégnée des leçons d'Indochine : elles concluaient toutes à un système opposé à l'assimilation, donc au fédéralisme.

Mais il ne suffisait pas, et il ne suffit pas de modifier la mentalité de la métropole, celle du colonial français, il faut encore rectifier certain état d'esprit collectif qui s'est installé dans telles parties de l'empire et, peut-être, en Cochinchine notamment. Dans sa conférence de Saigon, M. Guillien eut, parmi d'autres, ce paragraphe spécial, fait pour avertir de ne point céder à une psychologie toute locale de nature à enrayer les progrès du fédéralisme indochinois :

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

« *J'oserai dire que la Cochinchine et les Cochinchinois, aussi bien Français que Cochinchinois d'origine, ont à fournir un effort à part, sur lequel il convient de s'arrêter et d'insister. Dans cet auditoire de Cochinchinois, je provoquerais peut-être quelques sourires si j'affirmais que la Cochinchine n'est qu'un élément parmi d'autres de l'Indochine, à placer à égalité avec le Tonkin ou le Cambodge. Il règne, de ce point de vue, une mentalité assez arrêtée, qui est, à mon sens, à la fois explicable et périmée.*

» *Cette mentalité, dis-je, est explicable. L'Indochine a commencé par la Cochinchine. L'influence française s'y est fait sentir avec vingt bonnes années d'avance et l'évolution des mœurs en a reçu un cachet spécial qu'il serait puéril de nier. La Cochinchine, ensuite, a toujours été et demeurera peut-être toujours le pays le plus riche d'Indochine, celui sur lequel repose l'économie, la fortune de la Fédération. Aujourd'hui encore le Cochinchinois sait qu'il alimente, plus que tout autre habitant d'Indochine, le budget général de l'Union, et il lui paraît légitime d'en retirer une certaine prééminence morale à la mesure de ses moyens financiers. Tout cela fut, est et persistera longtemps.*

» *Et pourtant, si explicable que soit la mentalité cochinchinoise, elle apparaît à certains égards périmée. Si le retard économique est évident pour les autres pays de l'Union, il est indiscutable à présent que ces pays sont, dans l'ensemble, sur la voie du développement rapide. Et puis les événements contemporains ont appris, dans la brutalité des réalités, que tels pays de l'Union, Tonkin, Cambodge, Laos, pouvaient présenter un intérêt politique comparable, par moments supérieur, à celui de la Cochinchine. S'il est légitime que la Cochinchine considère les pays d'alentour comme des cadets dans l'Union, il est maintenant de son devoir et de son intérêt de n'y plus voir de simples annexes, des compléments. Et elle ne persisterait dans cette attitude qu'en se condamnant à l'ignorance et aux déceptions.* »

L'esprit fédéral exige donc, pour commencer, une connaissance consciencieuse de toutes les parties de l'Union, de tous leurs besoins, de tous leurs statuts politiques. C'est là l'idée principale des conférences de M. Guillien. De cette connaissance, en effet, dépend l'efficacité du système.

Le sujet ainsi bien posé, M. Guillien peut attaquer la technique juridique proprement dite du fédéralisme indochinois. Ses développements ne seront ici que résumés.

Le fédéralisme indochinois repose essentiellement sur l'existence d'un statut colonial pour la Cochinchine, sans assimilation avec la métropole, et sur celle d'un statut de protectorat pour les Etats membres de l'Union. Le statut colonial de la Cochinchine, propre à la Cochinchine, non point calqué sur aucun autre statut d'aucune autre colonie française, permet l'utilisation de l'administration indirecte, avec emploi au maximum des élites d'origine dans les cadres administratifs, ces élites ayant reçu, comme l'ensemble de la population, la nationalité française. Si l'on veut, l'Administration reçoit, en les « francisant », les institutions d'origine autochtone qu'elle sait pouvoir utiliser, avec un personnel adéquat. Le protectorat, de son côté, permet la conservation des nationalités locales, annamite, cambodgienne, laotienne, de l'organisation étatique d'origine, avec le respect des souverains dans leurs attributions et leur autorité, et, notamment, dans l'exercice de leur pouvoir législatif qu'ils exercent avec l'accord du pays protecteur. Mais, bien entendu, cette conservation, ce respect, doivent se concilier avec l'exercice de compétences reconnues à l'autorité protectrice, cette conciliation étant réalisée par le moyen de ces instruments juridiques que sont les traités, et, M. Guillien insista vivement sur ce point, la coutume. Peut-être la coutume est-elle, en matière de protectorat, plus importante que le traité.

Le fédéralisme indochinois permet ainsi l'entretien des vies nationales locales, la persistance de toutes les valeurs spirituelles, de toutes les traditions. Mais il suppose que cet individualisme désirable des éléments de la Fédération ne devienne pas un particularisme diviseur qui conduirait chacun de ces éléments non pas à l'autonomie, mais à l'effondrement. Le lien, le lien nécessaire, est assuré par l'autorité française. Qui dit fédéralisme dit organisation de services publics communs aux divers éléments fédéraux. La France assure la gestion des services publics communs en Indochine. C'est par de tels services publics que les pays de l'Union deviennent complémentaires les uns des autres, solidaires en face de besoins communs qu'ils ne pourraient individuellement dominer. Et M. Guillien de montrer que, devant les nécessités présentes, il s'est produit un élargissement spontané des pouvoirs de l'autorité fédérale, en l'espèce le Gouvernement général. Par exemple, le service des Affaires économiques a pris une ampleur particulière, parce que les intérêts économiques de chaque pays ne pouvaient être utilement étudiés et satisfaits à l'échelon local. Mieux (et il faudrait dans cette analyse que le manque de place ne contraignit pas à la brièveté), M. Guillien expliqua qu'un véritable pouvoir législatif du Gouverneur Général est en train de naître, qu'on ne concevait pas autrefois, dont on ne peut plus se passer, et qui, plus que tout autre chose, établit la nécessité du lien fédéral. Ce pouvoir ne vient pas contredire le pouvoir législatif des souverains protégés, pas plus que le pouvoir législatif métropolitain qui s'étend partiellement à l'Union Indochinoise ; il vient seulement démontrer l'insuffisance de ces pouvoirs, parce que s'imposent des besoins législatifs fédéraux auxquels il faut évidemment répondre.

D'autres preuves du degré avancé de fédéralisme où, déjà, l'Indochine se trouve placée, furent aussi données par le conférencier. On retiendra la formation, juridiquement démontrée, d'un commencement de nationalité indochinoise. L'évolution, sur ce point, ne peut être précipitée. Mais ce début de nationalité commune suffit pour corroborer d'autres indices déjà relevés. A noter que nationalité indochinoise ne veut pas dire suppression des nationalités locales. Rien n'est plus fréquent aujourd'hui que les phénomènes de double nationalité, et c'est une loi du fédéralisme, de tous les fédéralismes, que la superposition d'une nationalité locale et d'une nationalité fédérale. On notera aussi la recherche d'une représentation proprement fédérale au moyen d'un organe déterminé. Mais il ne sera rien dit sur ce point, le présent numéro d'*Indochine* lui étant pour partie consacré.

« *Fait représentatif, fait législatif, fait nationalitaire,* dit en terminant M. Guillien, *nous démontrent que le fédéralisme indochinois n'est plus un programme ni un projet. C'est une de ces réalités qui s'installent, qui saisissent les hommes, une formation spontanée du droit qu'il est de l'intérêt commun de déceler au plus vite, d'utiliser*

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sans tarder, non de suivre avec je ne sais quel regret ou quelle lenteur qui paralyserait le succès. Mais, et ce sera le mot de la fin, pour bien comprendre quelle évolution fondamentale se révèle à nous, il convient de mesurer avec précision que ce phénomène de fédéralisme, saisi par nous, sous son aspect indochinois, dépasse singulièrement l'Indochine, qu'il embrasse l'ensemble des problèmes mondiaux, à tout le moins l'ensemble de l'empire français.

» Le phénomène du fédéralisme intéresse l'ensemble des problèmes mondiaux. Que fut la période intermédiaire des deux guerres, si ce n'est celle d'un immense effort, malheureusement infructueux, vers un fédéralisme pacifique ? Que fut le désir de tous les gouvernements français, quels qu'ils aient été, pendant les vingt années passées, si ce n'est celui d'un fédéralisme européen, ce fédéralisme que tous les gouvernements d'Europe, aujouud'hui, cherchent encore dans la tourmente. Fédéralisme mondial, fédéralisme européen, voulez-vous que nous n'insistions pas, parce que le sujet nous dépasse, parce que vous pourriez m'accuser, citant Kipling à votre tour, de vous conduire au sein « de la ville indulgente aux bords de l'océan des rêves ».

» Mais si le fédéralisme européen ou mondial nous échappe, le fédéralisme impérial français nous appartient. Il faut comprendre que ce qui se passe ici n'est que le commencement, que les concepts de nationalités cumulées, de pouvoirs législatifs combinés s'épanouiront dans le sein de l'empire, que ce qui sera fait ici servira ailleurs, sinon de modèle, tout au moins d'épreuve, qu'il est au minimum un fédéralisme prochain, pour l'instant bloqué, qui doit recevoir de nous conseil et soutien, le fédéralisme de l'Afrique du Nord.

» Et c'est pourquoi je me sens autorisé à dire qu'en apprenant dans la leçon des faits ce que peut être un fédéralisme indochinois, nous luttons avec une efficacité réelle contre la fragmentation douloureuse, et que nous devons affirmer passagère, de notre immense et merveilleux empire français. »

A NOS LECTEURS

En raison des alertes incessantes et des nombreuses victimes que l'imprimerie Taupin a eu le regret de compter parmi son personnel ouvrier, au cours d'un récent bombardement, la sortie de ce numéro a subi un retard dont nous nous excusons auprès de nos lecteurs.

Il est possible que, dans l'avenir, par suite des circonstances, la parution de la revue soit quelque peu irrégulière.

Nous demandons à l'avance à nos lecteurs de bien vouloir ne pas nous en tenir rigueur et d'être assurés que la Direction comme l'imprimeur feront tous leurs efforts pour maintenir le rythme et la tenue d'« Indochine ».

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

LE CONSEIL FÉDÉRAL DE L'INDOCHINE

ANALYSE DES TEXTES ORGANIQUES

par X.

Le Conseil Fédéral de l'Indochine a été institué par décret du 31 mai 1943. Ce texte prévoyait l'intervention d'un arrêté d'application du Gouverneur Général de l'Indochine pour régler, notamment, les modalités de la désignation des Conseillers, les conditions de l'examen du budget général, le nombre, la composition et les conditions de fonctionnement des Commissions, ainsi que les questions de secrétariat du Conseil et celles relatives aux frais de déplacement et indemnités des Conseillers.

Cet arrêté, intervenu à la date du 30 novembre 1943, après consultation des Autorités compétentes, complète, sur les points indiqués, le premier texte organique et permet un fonctionnement normal du Conseil.

⁂

Le titre I du décret organique fixe les pouvoirs, le rôle et les attributions du nouveau Conseil.

Le Conseil est « chargé de donner son avis sur toutes les questions d'intérêt fédéral » qui lui sont soumises par le Gouvernement général. « Son rôle est d'éclairer le Chef de la Fédération indochinoise sur les aspirations et les besoins des habitants de l'Indochine ».

Le Conseil est, de plus, obligatoirement consulté :

1° Sur les projets du budget général et annexes ; sur les remaniements en cours d'exercice et sur les comptes administratifs de ces budgets ;

2° Sur les projets de textes relatifs au mode d'assiette, aux tarifs et aux règles de perception des contributions indirectes et taxes assimilées ;

3° Sur les emprunts à contracter par le Gouvernement général et les garanties pécuniaires à consentir.

Chaque Conseiller peut, enfin, à titre individuel, présenter des suggestions sur des questions d'intérêt général.

En bref, le Conseil Fédéral est une Assemblée à pouvoir consultatif, chargée d'éclairer le Gouvernement sur toutes questions d'intérêt fédéral et, particulièrement, sur les questions financières et fiscales. A ce dernier titre, il supplée le Grand Conseil des Intérêts Economiques et Financiers qui est supprimé.

⁂

Le titre II fixe la composition de l'Assemblée. C'est un conseil mixte comprenant vingt-trois membres français et trente membres indochinois titulaires ; des suppléants sont également prévus.

Les Conseillers ne sont pas élus. Ils sont désignés par le Gouverneur Général de l'Indochine, sur les propositions faites par des Commissions fédérales et des Commissions locales, après avis des Chefs d'Administration locale et, le cas échéant, des Gouvernements protégés.

L'arrêté d'application précise, dans ses articles 1 à 6, le mode de recrutement des Conseillers. Les représentants de l'agriculture, du commerce et de l'industrie sont proposés, tout d'abord, par des Commissions fédérales de cinq membres, distinctes pour les Français et les Indochinois. Ces Commissions sont elles-mêmes désignées par les groupements professionnels représentant les activités en question.

Les Conseillers, représentant les autres professions ou activités sont proposés, en l'absence en Indochine de groupements professionnels constitués, par des Commissions locales françaises et indochinoises, nommées par les Chefs d'Administration locale.

Toutes ces Commissions établissent chacune une liste de candidats comportant le double des Conseillers à désigner. Après avis des Chefs d'Administration locale intéressés et, s'il y a lieu, des Gouvernements protégés, ces listes sont adressées au Gouverneur Général qui nomme les Conseillers titulaires et suppléants parmi les candidats proposés.

Les Conseillers sont choisis en raison de leurs compétences particulières ; ils représentent les intérêts des diverses catégories sociales de la Fédération. La prédominance du nombre des Conseillers indochinois marque le souci du Gouvernement général de donner aux Indochinois la représentation correspondant à leurs intérêts réels.

Les seules conditions exigées des Conseillers, en dehors de leurs compétences particulières, sont celles de l'âge — 30 ans au moins —, et de l'honorabilité. La qualité de Conseiller n'est incompatible avec aucune fonction publique ou privée, aucun mandat ni aucune profession privée. Les Conseillers sont nommés pour deux ans et renouvelables par moitié tous les ans.

A titre exceptionnel, l'article 12 de l'arrêté d'application du 30 novembre 1943, permet au Gouverneur Général de choisir en 1943 les Conseillers fédéraux parmi les Conseillers fédéraux sortants, concurramment avec les personnalités proposées par les Commissions fédérales et locales.

⁂

Le fonctionnement du Conseil et de ses Commissions a fait l'objet du titre III du décret du 31 mai 1943.

L'article 10 de ce texte prévoit, sans en faire une règle impérative, la réunion du Conseil une fois par an, en Assemblée plénière. C'est au cours de cette Session qu'a lieu la consultation obligatoire du Conseil sur les projets du budget général et annexes et les comptes administratifs.

En dehors de cette session, le Conseil travaille normalement en commissions sur convocation du Gouverneur Général, ou par consultation à domicile.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Sur le budget général, les budgets annexes et les comptes administratifs, les règles de la consultation du Conseil sont fixées par l'article 10 de l'arrêté d'application. Les projets de budgets sont d'abord étudiés par la Commission compétente puis discutés en séance plénière, chapitre par chapitre : le président de la Commission donne lecture du procès-verbal analytique de la Commission sur chacun des chapitres examinés. Les Conseillers sont invités ensuite à présenter leurs observations. Ces observations sont alors résumées en un avis dont le président de l'Assemblée donne lecture avant de passer au chapitre suivant. Dans les cas d'urgence, le budget peut également être examiné en séance plénière, sans étude préalable de la Commission.

Le Conseil est convoqué en Assemblée plénière par un arrêté du Gouverneur Général qui fixe la date et le lieu de réunion, l'ordre du jour et la durée des travaux. Cette session, dont les séances ne sont pas publiques, est présidée par le Chef de la Fédération ou par son délégué.

Un règlement intérieur précise, d'autre part, les conditions de déroulement et de police des séances.

Les Commissions sont au nombre de cinq :

1° La Commission des Affaires financières et fiscales ;

2° La Commission des Affaires foncières et domaniales ;

3° La Commission des Affaires économiques ;

4° La Commission des Œuvres culturelles, sociales de famille et de jeunesse ;

5° La Commission des Affaires administratives.

Chaque Commission comprend au moins huit Conseillers qui peuvent simultanément faire partie de plusieurs Commissions.

Les Commissions sont constituées à l'avance pour un an.

En dehors de la session plénière, elles peuvent être convoquées par un arrêté du Gouverneur Général qui fixe l'ordre du jour, la date et l'heure des réunions, la durée des travaux. Elles peuvent également être consultées à domicile.

En cas de réunion, les Commissions sont présidées par un fonctionnaire désigné par l'arrêté de convocation. La méthode de travail des Commissions est la suivante : le président dirige les débats et dégage des avis exprimés la synthèse de l'opinion de la Commission. Un rapport peut être établi, le cas échéant, par un rapporteur désigné par le président.

Il existe, enfin, pour les cas urgents, une Commission permanente qui supplée le Conseil, composée par les Conseillers présents dans le lieu où se trouve le Gouvernement. Cette Commission peut être convoquée ou consultée à domicile et nous retombons, pour son fonctionnement, sur les règles fixées pour les Commissions ordinaires. Le rôle de la Commission permanente est de donner son avis, en cas d'urgence, sur les projets de textes relatifs aux contributions indirectes et taxes assimilées et sur les emprunts à contracter par le Gouvernement général.

L'article 11 de l'arrêté d'application prévoit les attributions du secrétariat du Conseil, qui est assuré par un fonctionnaire désigné par ordre de service, et l'indemnisation des frais de voyage et de séjour des Conseillers, des présidents des Commissions et du secrétaire du Conseil.

L'article 12 du même texte concerne les dispositions transitoires pour la nomination des Conseillers en 1943 et fixe les modalités du premier renouvellement annuel des membres du Conseil. La désignation des Conseillers devant cesser leurs fonctions un an après leur nomination a lieu par voie de tirage au sort, à la première réunion plénière suivant leur nomination.

La promulgation du décret du 31 mai 1943 par arrêté du 30 novembre dernier, a mis en vigueur l'article 18 du décret qui abroge les textes instituant le Grand Conseil des Intérêts Economiques et Financiers de l'Indochine et le premier Conseil Fédéral. Ces deux Assemblées, qui ne répondaient plus aux nécessités actuelles, sont désormais remplacées par le Conseil Fédéral de l'Indochine.

Il convient de souligner en terminant, que le Conseil Fédéral de l'Indochine, assemblée mixte à base corporative, associant les diverses catégories sociales de la Fédération, donne, par sa composition, l'image aussi fidèle que possible des valeurs sociales et des principales activités du pays. Il constitue la première Assemblée indochinoise où sont représentées à la fois *toutes les classes de la population.* C'est au Gouvernement de la Révolution Nationale qu'il appartenait de réaliser cette réforme, répondant pleinement aux aspirations du pays.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Les délégués de la Cochinchine au Conseil Fédéral

M. KHA VẠNG CÂN

Conseiller titulaire, représente les industriels et les artisans. Il est lui-même ingénieur des Arts et Métiers (promotion 1930-1933) et dirige les « Etablissements Can et Van », à Cho-quan (Fonderies et ateliers de constructions mécaniques et métalliques). (*Photo 1.*)

M. CATY

Conseiller titulaire, représente les activités culturelles, spirituelles, sociales, jeunesse et famille. Il est père de 7 enfants. Ingénieur agronome, il dirige l'Ecole d'Agriculture de Bên-cat. (*Photo 2.*)

M. NGUYỄN THÀNH ĐẠI

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Ancien élève de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, il est vice-président de l'Association des producteurs d'oléagineux. (*Photo 3.*)

Le Docteur DENIER

Conseiller titulaire, représente les professions libérales. Il est en Indochine depuis 1902. Il exerce à Saigon et Cholon. (*Photo 4.*)

Le Docteur TRẦN QUANG ĐỆ

Conseiller titulaire, représente également les professions libérales. Ancien interne des hôpitaux de Paris, il est chirurgien à l'hôpital Lalung-Bonnaire. (*Photo 5.*)

M. NGUYỄN VĂN ĐỦ

Conseiller titulaire, représente les employés de commerce et d'industrie. Il est employé à la Banque Franco-Chinoise depuis 1917. (*Photo 6.*)

M. Jacques LÊ VĂN ĐỨC

Conseiller suppléant, est connu de toute la Cochinchine pour ses activités philanthropiques. Il est en outre agriculteur à Mytho. (*Photo 7.*)

M. FILUZEAU

Conseiller titulaire, représente les industriels. Ancien élève de l'École Polytechnique, il est Inspecteur général de la Compagnie des Eaux et d'Electricité de l'Indochine. (*Photo 8.*)

M. CANNAY

Conseiller titulaire, représente les commerçants et les banquiers. Il est inspecteur général de la Banque de l'Indochine. (*Photo 9.*)

M. TRẦN VĂN LƯU

Conseiller suppléant, est ancien ingénieur agricole. Il est employé au Crédit Foncier de l'Indochine. (La photographie de M. Tran-van-Luu ne nous est pas parvenue.)

M. JOLY

Conseiller suppléant, ancien combattant de la guerre 1914-1918 (quatre fois blessé), dirige de nombreuses entreprises, dont la Société Commerciale Française de l'Indochine. (*Photo 10.*)

M. HERMEL

Conseiller titulaire, représente les employés de commerce et d'industrie. Il est employé à la Compagnie générale de T.S.F., Président de l'A.M.E.-C.I.C., qui est la plus importante des sociétés de Secours mutuels de Cochinchine. (*Photo 11.*)

M. LƯU VĂN LANG

Conseiller suppléant, ancien élève de l'Ecole Centrale, ingénieur principal des Travaux public en retraite. (*Photo 12.*)

Le Pasteur LEHNEBACH

Conseiller titulaire, représente les activités culturelles, spirituelles, sociales, jeunesse et famille. (*Photo 13.*)

M. LIANDRAT

Conseiller suppléant, ancien élève de l'Institut électrotechnique de Grenoble, est directeur du Comptoir général de Caoutchouc et de la Société « Caoutchouc manufacturé J. Labbé ». (Photo 14.)

M. MALYE

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs ou colons. Ingénieur agronome (Institut national agronomique), il dirige la Société Commerciale des Potasses d'Alsace. (*Photo 15.*)

M. HUỲNH NGỌC NHUẬN

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Il est riziculteur dans l'Ouest cochinchinois. (*Photo 16.*)

M. PUJOL

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs ou colons. Ancien ingénieur des Travaux publics, il est directeur de la Société rizicole de Battambang, transplantée en Cochinchine depuis 1941. (*Photo 17.*)

M. NGUYỄN VĂN THẠCH

Conseiller titulaire, représente les commerçants. A fait ses études de pharmacie à Paris. Dirige la pharmacie qui porte son nom à Cholon. (*Photo 18.*)

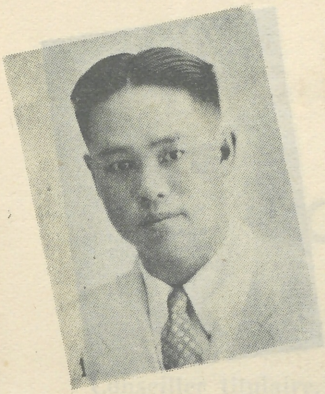
Docteur NGUYỄN VĂN THINH

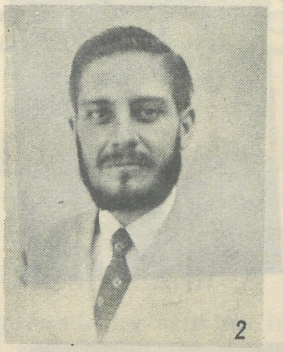
Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Il est ancien interne des hôpitaux de Paris ; décoré de la croix de Guerre. Il s'occupe d'agriculture. (*Photo 19.*)

M. TRẦN THIÊN VÀNG

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Il dirige depuis 1923 l'exploitation agricole de son domaine dans la plaine des Joncs (Délégation de Cai-bè). (Sa photographie ne nous est pas parvenue).

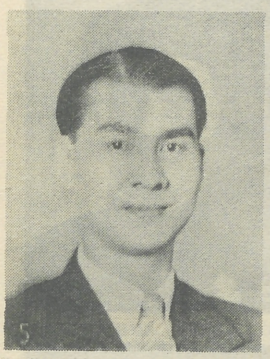
Université Côte d'Azur. Bibliothèques


1


2

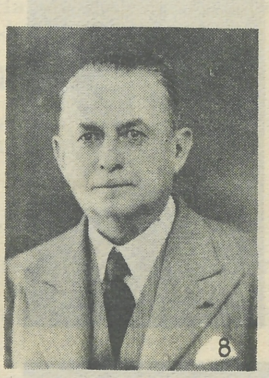

3

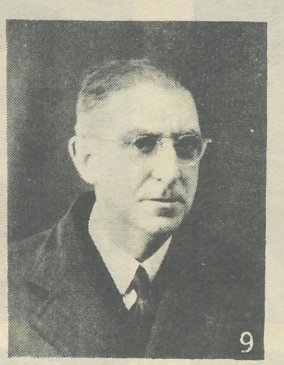

4


5


6


7

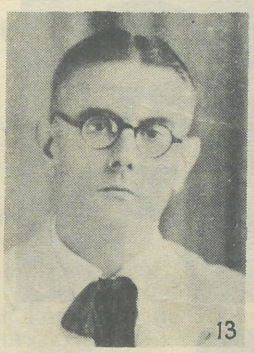

8

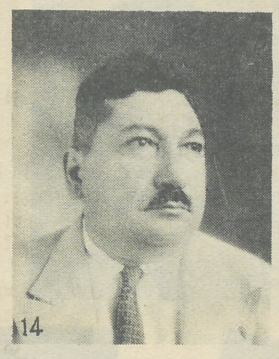

9

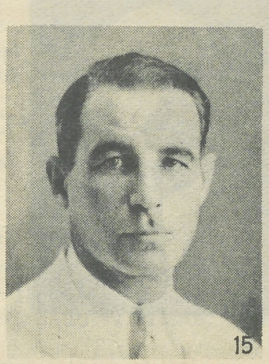

10

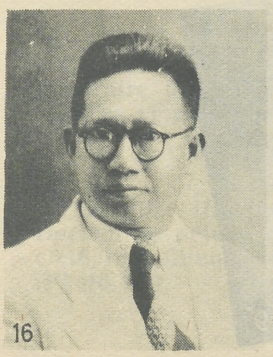

11

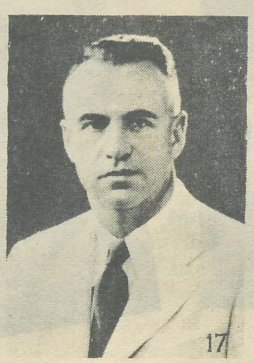

12

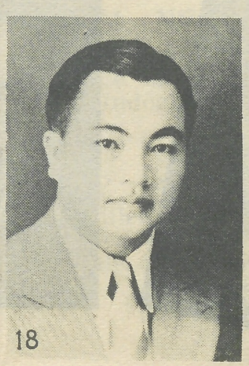

13

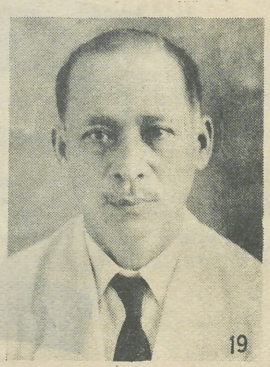

14


15

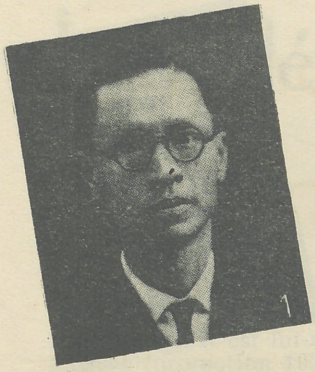

16

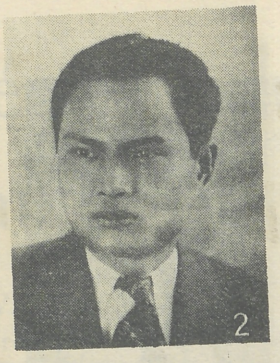

17

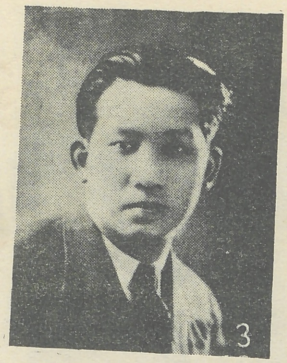

18


19

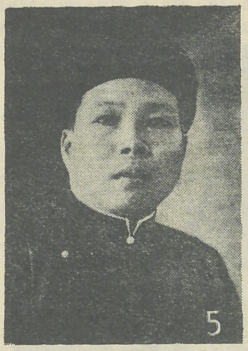
Université Côte d'Azur. Bibliothèques

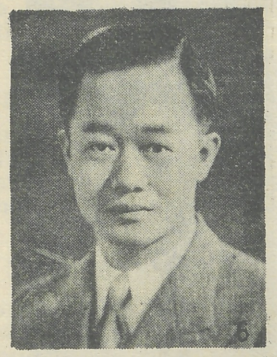

1


2


3

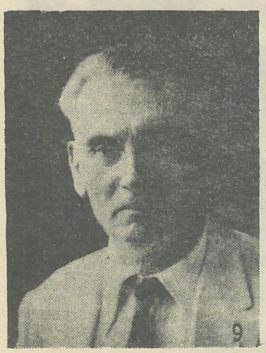

4


5


6


7

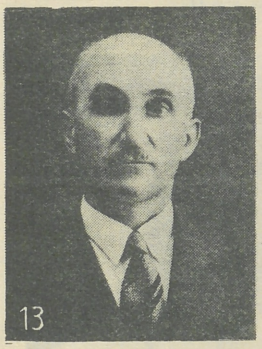

8

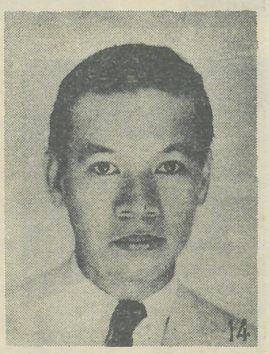

9

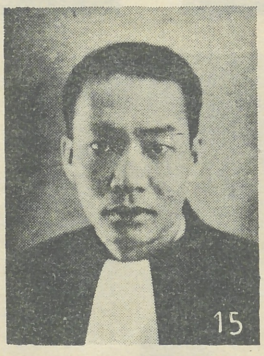

10


11

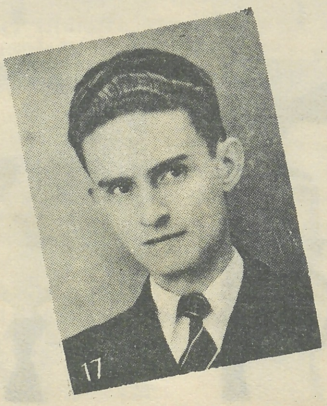

12

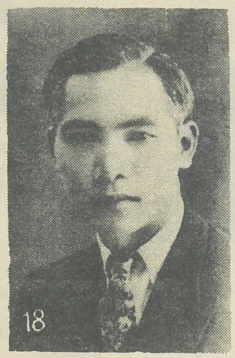

13


14


15


16


17


18


19

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Les délégués du Tonkin au Conseil Fédéral

Le Docteur VŨ NGỌC ANH

Conseiller titulaire, représente les activités intellectuelles, culturelles, sociales et de jeunesse. Fils de S. E. Vu-ngoc-Hoanh, lui même Conseiller fédéral, il est médecin-chef de l'Assistance à Thai-binh. (*Photo 1.*)

M. TÔN THẤT BÌNH

Conseiller suppléant, est directeur de l'Ecole Thang-Long, à Hanoi, et rédacteur en chef de la *Patrie Annamite*. (*Photo 2.*)

M. PHẠM LÊ BỔNG

Conseiller titulaire, représente les industriels ou artisans. Il est connu pour ses activités sociales et philanthropiques. (*Photo 3.*)

M. NGÔ TIẾN CẢNH

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Riziculteur à Phu-lang-thuong, il est connu, en outre, pour ses activités sociales. (*Photo 4.*)

M. LÊ ĐÌNH CẢNH

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Il est éleveur à Hanoi, propriétaire de la laiterie du Progrès. (*Photo 5.*)

Me TRẦN VĂN CHƯƠNG

Conseiller titulaire, représente les professions libérales. Il est avocat à la Cour d'Appel de Hanoi. (*Photo 6.*)

M. PHÙNG NHƯ CƯỢNG

Conseiller titulaire, représente les commerçants. Il est propriétaire d'une fabrique de peinture et de couleurs à Hanoi. (*Photo 7.*)

S. E. HỒ ĐẮC ĐIỀM

Conseiller titulaire, est Tông-Dôc de Hadong. Il représente les agriculteurs. (*Photo 8.*)

M. DOUGUET

Conseiller suppléant, est Résident Supérieur honoraire à Hanoi et connu pour ses activités sociales et philanthropiques. (*Photo 9.*)

M. DROUIN

Conseiller titulaire, représente les industriels. Docteur ès sciences, il est Inspecteur de la Société Indochinoise d'Electricité pour le Tonkin. (*Photo 10.*)

Me DE SAINT-MICHEL DUNEZAT

Conseiller titulaire, représente les professions libérales. Il est bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour d'Appel de Hanoi. (Sa photographie ne nous est pas parvenue.)

M. EGLINGER

Conseiller titulaire, représente les industriels. Il dirige la Société Commerciale Asiatique à Nam-dinh. (*Photo 11.*)

M. GUILLAUME

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs ou colons. Il est gérant de la ferme des Banians, à Thai-nguyên. (Sa photographie ne nous est pas parvenue.)

S. E. VŨ NGỌC HOÁNH

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Il est Tông-Dôc en retraite à Nam-dinh. (*Photo 12.*)

M. HUAS

Conseiller titulaire, représente les industriels. Il dirige la Société française des charbonnages du Tonkin, à Hongay. (*Photo 13.*)

M. NGUYỄN VĂN HUYÊN

Conseiller suppléant, est membre permanent de l'Ecole Française d'Extrême-Orient. (*Photo 14.*)

Me NGUYỄN HUY LAI

Conseiller suppléant, est avocat près la Cour d'Appel du Tonkin. (*Photo 15.*)

M. LECONTE

Conseiller suppléant, est planteur et éleveur à Hanam. (*Photo 16.*)

M. RIGAULT

Conseiller titulaire, représente les employés de commerce et d'industrie. Il est Chef de service à la Maison Descours et Cabaud, à Hanoi. (*Photo 17.*)

M. NGUYỄN DUY THANH

Conseiller titulaire, représente les employés de commerce et d'industrtie. Il est ingénieur à la Société Indochinoise d'Electricité à Hanoi. (*Photo 18.*)

Le R. P. VACQUIER

Conseiller titulaire, représente les activités culturelles, spirituelles, sociales, de jeunesse et de famille. Il est missionnaire à Nam-dinh. (*Photo 19.*)

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

De la capture des éléphants dans la province de Kompong-Thom

NOTES ET CROQUIS

par G. MICHEL
(Documentaire vécu)

Au point de vue de la faune, la province de Kompong-thom est l'une des plus privilégiées et l'espèce proboscidienne est abondamment répandue dans la circonscription.

Deux fois par an, de la chaîne des Dangreks aux Grands Lacs et des Grands Lacs aux Dangreks, a lieu la transhumance ; vers février, mars, au plus chaud de la saison sèche, la descente vers les plaines avoisinant les Grands Lacs, et vers juillet, la remontée vers la haute région.

Deux sroks de la province sont renommés pour ces passages : Staung et Kompong-Svay. A Kompong-Svay, les éléphants traversent la route Coloniale à la hauteur du Phnom-Santuc, à dix-huit kilomètres de Kompong-Thom. Le parcours est immuable et je me souviens qu'en 1915-1916 et 1917, lors d'un premier séjour dans la province, la fin de l'amorce de la route Coloniale qui, déjà, à cette époque, comptait dix-huit kilomètres d'empierrement était labourée chaque année sur un kilomètre et, à la période de ces passages, cet endroit était réputé très dangereux à la tombée de la nuit.

La capture des éléphants se fait chez les Moïs et les Siamois en terre ferme, ils sont rabattus par des centaines et des centaines d'hommes vers un enclos (le paniet en siamois), *où ils sont triés ; on y garde surtout les jeunes, les autres sont relâchés ; ceux qui restent sont domptés par la faim, le dressage des sujets vient ensuite.*

CAPTURE SPECIALE A LA PROVINCE

Préliminaires.

Dès la saison des pluies établie, vers la fin juillet, les éléphants se préparent à traverser les grandes plaines pour regagner les forêts de la haute région.

Cette année, vu le retard de la montée des eaux, la transhumance annuelle n'a eu lieu qu'après la mi-août.

Les endroits de passage de ces grands pèlerins étant toujours les mêmes, c'est dans la plaine de Srayau que furent installées les veilles de nuit ; ces veilles ont duré un mois.

Des camps sont établis sous des roufs de charrettes, des abris en paillote, de trois kilomètres en trois kilomètres, le long du passage ; ce passage se nomme dans le khum de Srayau : *Damreyrot* (éléphants qui s'enfuient).

Le guet a pour but de maintenir les éléphants dans la plaine afin de retarder leur marche vers la haute région.

Dans la journée, de poste en poste, les veilleurs dorment ; mais, la nuit venue, ils allument des feux, des torches et font le guet. Un poste central existe et là sont toujours prêts quatre à cinq éléphants domestiques.

En cas d'alerte une torche piquée au haut d'une longue perche de bambou est agitée en tous sens, toutes les torches, sur le parcours, répondent à ce signal et les éléphants domestiques montés par deux ou trois Cambodgiens, lance en main, se portent sur l'endroit menacé ; les veilleurs munis de pétards, de trompes, d'instruments sonores, doivent faire le plus de bruit possible pour éloigner les éléphants et les obliger à faire demi-tour.

A partir du 15 août, les alertes furent fréquentes et les veilleurs étaient sur les dents ; cependant l'eau, dans la plaine, était encore bien basse, trop haute au gré des éléphants, pas assez au gré des traqueurs.

Nous laisserons les veilleurs surveiller la plaine et nous nous transporterons, une vingtaine de kilomètres plus loin vers le sud-ouest, à Kok-Prah — *Kok* (terre), *Prah* (bouddha) — petite éminence en bordure d'un *prek* (ruisseau) et dominant toute la plaine inondée.

Chaque organisateur de la traque a envoyé sur ce tertre des coolies afin de préparer les campements ; des pieux pour construire des box, des liens pour relier les bois.

Des familles entières sont déjà là et le camp est animé : bœufs, buffles, chiens,

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

poulets, enfants nus, éléphants domestiques ; des charrettes avec leur rouf servent même d'habitation.

A sept kilomètres au delà, toujours en direction sud-ouest, au *beng* (étang) de Totéa (perdrix) K'tât (qui cacale) règne encore une plus grande animation.

Des pirogues, au nombre de trois cents, venues de très loin, même des provinces voisines, transportées sur charrettes ou traînées par éléphants, à travers la plaine, vont et viennent sur le beng, transportant des rondins et des lianes ; les coolies travaillent et préparent des miradors sur les arbres noyés. Ces pirogues cambodgiennes sont armées ainsi qu'on arme des bateaux de pêche, c'est-à-dire que le propriétaire aura une part pour la barque, une part pour les engins qui consistent en chaînes de sept à huit mètres de long, de forts harpons emmanchés sur une perche de bambou ; les chaînes sont terminées par un cordage de quatre à cinq mètres de long appelé queue de serpent, et des bambous mâles, terminés par une pointe de fer, lesquels serviront à pousser les pirogues et seront surtout des armes de défense.

Un harpon et sa chaîne, à l'époque actuelle, revient à 22 piastres ; il en faut sept à huit par barque, autant de bambous à pointe. Les hommes montant ces barques, au nombre de cinq à six, sont intéressés dans la prise.

D'autres pirogues sont armées par leur propriétaire ; pour ces barques, sont loués des traqueurs, au prix de 20 piastres la journée l'un, même sans prise ; avec prise, ils reçoivent un salaire double, soit 40 piastres.

Nous reviendrons dans la plaine de Nayau sur la piste des « Damrey-rot ».

Devant la fréquence des tentatives de franchissement des barrages, il a été décidé de procéder à la battue ; si l'on tarde encore, les éléphants risquent de forcer le passage.

Le 19 août, dans la soirée, des éléphants domestiques, au nombre de vingt, sont venus du tertre de Kok-Prah ; les plus gros ont été choisis, car ces éléphants vont servir à refouler leurs congénères vers le lieu de la capture, le beng de Totéa K'tât.

Voici donc la dernière nuit, la dernière veillée. Il pleut, il pleut sans discontinuer depuis la tombée de la nuit. Vers 3 heures du matin, grand branle-bas, la caravane se met en route. Les éléphants, sans bâts, sont montés par deux ou trois Cambodgiens, y compris le cornac. Un seul est bâté, celui monté par M. Gallou, inspecteur de la Sûreté, armé d'un fusil ; comme arme, les Cambodgiens sont munis d'une lance, ils ont aussi une corne et des pétards.

La pluie diminue, pas une étoile, et dans la nuit obscure, les rabatteurs se dirigent vers l'endroit où les éléphants ont été signalés la nuit précédente, un troupeau fort de deux cents têtes environ.

Au petit jour, la troupe arrive en vue d'une rizière ; là, en bordure, perchés sur un mirador, à sept mètres de hauteur, un Cambodgien et son fils veillent sur leur paddy, ils renseignent les cornacs ; les éléphants, d'après eux, se trouveraient à deux ou trois kilomètres plus loin ils sont au moins deux cents, affirment-ils, ce qui confirme les renseignements.

On attend le jour pour repartir. La caravane ne marche plus en file indienne, mais se déploie sur une seule ligne et fouille l'horizon.

Vers 8 heures, un cornac signale une masse grise à environ quatre ou cinq cents mètres ; on finit par reconnaître un gros solitaire. On bifurque vers les montagnes, les phnoms de Kompong-Leng.

Soudain, simultanément, tous les cornacs, debout sur leur monture, signalent un fort troupeau sur la gauche : cent bêtes environ, disent-ils, et un autre, vingt-cinq à trente têtes, à droite. Nous observons ce dernier groupe moins éloigné de nous dont les têtes et les dos dépassent les herbes ; ils sont là, en des attitudes diverses, arrachant l'herbe par grosses touffes ; les plus avancés sur l'horizon nous montrent des croupes grisâtres ; l'effet est splendide, nous restons sans voix, regrettant, faute de films, les appareils que nous n'avons pu emporter. Quel cliché ! Le temps de camper des silhouettes sur l'album, le vent vient de tourner, nous sommes éventés ; les trompes au vent, la queue tendue, ils pressent l'allure et s'éloignent sur la droite.

La ligne des rabatteurs se divise en plusieurs groupes, un groupe appuie sur l'extrême gauche, un autre procède à la même manœuvre à droite afin de tourner sensiblement le groupe qui vient de fuir pour le refouler vers le gros du troupeau qui, lui, continue à marcher en direction des phnoms.

La manœuvre a réussi, tout le troupeau entier est en marche vers les phnoms de Kompong-Leng, direction même du lieu où l'on procédera à la traque, le grand beng de Totéa K'tât.

La ligne des rabatteurs, déployée en arc de cercle, mais formant un groupe à droite, un autre à gauche et un autre un peu à

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

l'arrière, au centre, suit le troupeau, auquel on laisse une grande avance ; de temps à autre, les éléphants sauvages cherchent à s'éloigner par la droite ou par la gauche, le groupe de rabatteurs, en même direction, accélère l'allure en se rabattant sur eux ; si la masse du troupeau, celle du milieu, ralentit ou semble vouloir s'arrêter, le groupe de rabatteurs du centre se porte sur elle.

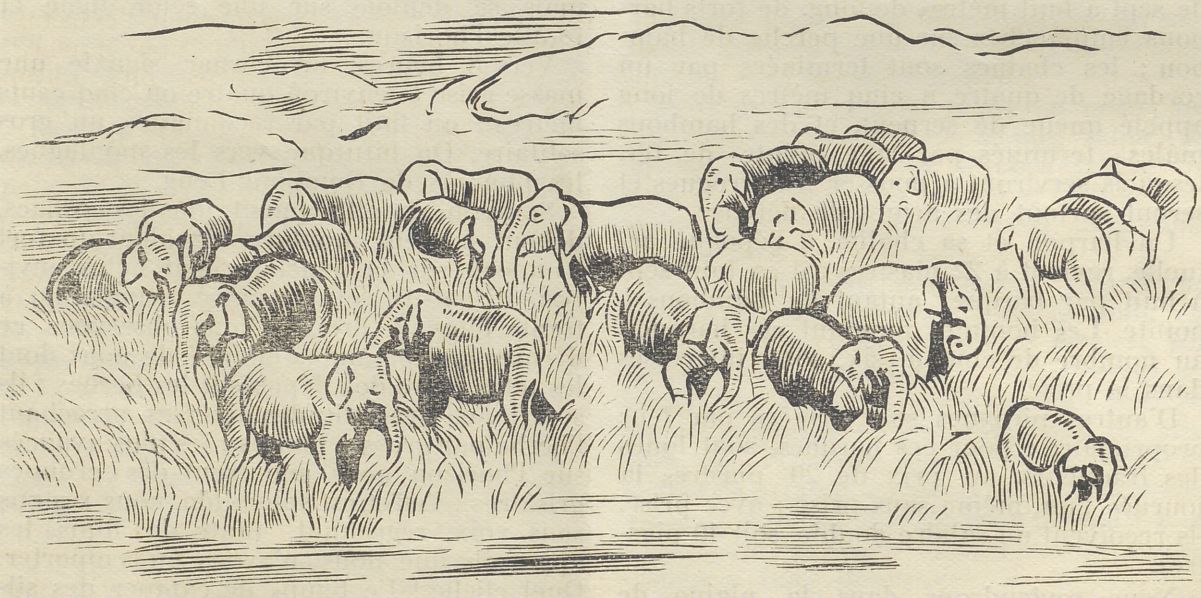
D'aucuns pourront s'étonner de la facilité avec laquelle on mène un troupeau d'éléphants sauvages, elle n'est pourtant point extraordinaire, si l'on a pris soin de laisser fuir les vieux mâles ou les vieilles femelles, car, généralement ce sont ceux-ci qui dirigent les troupeaux ; les autres, sans guides, se laissent mener comme des moutons.

Plus on avance, plus l'eau est haute ; les jeunes éléphants en auront bientôt jusqu'aux genoux, les mères sont de plus en plus inquiètes.

Un des cornacs montre l'horizon ; trois arbres en boule s'y détachent, c'est là que se trouve le beng.

Voici qu'un incident se produit ; deux femelles avec leur petit font front : les oreilles en bataille et la trompe au vent elles foncent au trot sur la droite ; ne voulant pas nous attarder, nous les laissons s'enfuir.

La poursuite continue, nous serons bientôt à la limite de l'étang ; des femelles ont des velléités de revenir en arrière, c'est que les petits n'ont plus pied ; si on les laisse faire, les rabatteurs seront submergés par le troupeau entier ; aussi à force de cris,



Rencontre dans la plaine.

Tout à fait à l'avant, au-dessus des hautes herbes, des bêtes de grande taille, quatre, ont l'air inquiètes ; au centre, les moyens n'ont pas réalisé le danger qu'ils courent, les petits ne se distinguent pas encore, les herbes trop hautes nous les cachent ; par place, elles atteignent un mètre cinquante.

Le terrain change, nous voici dans la région vraiment inondée, l'herbe est plus courte et les petits, en grand nombre, apparaissent ; les femelles sont inquiètes, elles s'arrêtent quelques instants, fixent les éléphants domestiques, prennent le vent et, comme à regret, se remettent en route ; quant aux petits, ils suivent : baguenaudant, se tirant la queue, s'aspergeant mutuellement.

de coups de trompe, de pétards, on les oblige à aller de l'avant.

Du troupeau en marche, s'élève un tel bruit qu'on croirait entendre une cascade.

Vers la droite, à l'horizon, se détachent des masses sombres ; en se rapprochant, on distingue des pirogues, toutes perches hautes ; elles sont là au nombre de trois cents.

Les moyens et les petits éléphants nagent, ce qui ne se fait pas sans cris, on dirait des gorets qu'on égorge et les mères furieuses poussent des barissements.

Pêche à l'éléphant.

Soudain, une longue clameur part des pirogues, le troupeau des éléphants sauvages se resserre et accélère sa marche ; les éléphants domestiques n'ont plus que les

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

cornacs sur le dos, chacun s'est embarqué ; les éléphants se dirigeront maintenant sur le tertre, ce sont les pirogues qui vont continuer la poursuite. Elles prennent la même formation que les éléphants domestiques, l'arc de cercle, la corne de buffle, comme disent les Cambodgiens.

Les pirogues, tout en faisant leur office de rabatteurs, font leurs préparatifs pour commencer la capture.

Les traqueurs préparent les harpons, se placent, suivant leur nombre, moitié à droite, moitié à gauche. Tout le troupeau, à part encore les gros, a perdu pied.

Un des chefs traqueurs indique un arbre ; à cet endroit exact il y a cinq mètres d'eau, c'est à peu près le milieu du beng.

On approche ; soudain, deux femelles font un tête à queue et chargent les pirogues ; l'une d'elles est un peu en avant ; une femelle se détache, fonce dessus, saisit l'avant avec sa trompe, fait poids et bascule la pirogue et son chargement.

Les piroguiers voisins foncent à leur tour, poussant des hurlements, rejoignent la femelle et à coups des bambous terminés par une pointe, l'obligent à faire demi-tour non sans barissements de la bête en fureur.

Les femelles ont rejoint le troupeau et la poursuite continue, cependant que les Cambodgiens remettent à flot la barque et récupèrent les engins.

Un éléphanteau à la traîne ; trois pirogues se lancent dessus et le prennent au lasso ; hurlements du petit ; la mère, en furie, fait demi-tour, fonce sur les pirogues les plus près, en renverse trois, dont elle écrase l'une sous ses pieds. C'est ici que le fusil de M. Gallou intervient et les chevrotines qu'elle reçoit lui font rebrousser chemin ; la trompe haute, poursuivie par des pirogues et piquée à coups de pointes, elle rejoint ses congénères.

La poursuite reprend après ce nouvel incident. L'endroit où se fera la capture est atteint ; chaque harponneur est debout, chacun a choisi sa victime ; mais des pirogues trop serrées se heurtent et des équipages tombent à l'eau : cris, jurons contre les maladroits, et Dieu sait si la collection de jurons est belle chez les Cambodgiens !

Voici enfin le moment ; les gros éléphants ont disparu, ils nagent à leur tour.

Une clameur immense, les pirogues partent à l'assaut : qui harponne une oreille, qui harponne un crâne ; barissements, hurlements se confondent, on croirait vivre une scène des temps préhistoriques...

Dès qu'un éléphant est harponné, le manche du harpon est vite enlevé, il reste la chaîne terminée à son extrémité par un cordage appelé queue de serpent ; à portée d'un arbre, le traqueur saute à l'eau tenant l'extrémité de cette corde qu'il enroulera à l'arbre immergé — le beng est couvert de ces arbres — l'éléphant continue sa nage et lorsque la chaîne est à bout de course, il reçoit une telle secousse qu'il s'arrête, affolé par la douleur ; il revient dans le sens inverse, il continue ainsi jusqu'à ce qu'enfin maîtrisé par le harpon qui s'enfonce de plus en plus dans les chairs, il se tienne tranquille.

Il arrive que des harponneurs manquent l'arbre et sont entraînés à la suite de leur capture vers le troupeau ; ils lâchent prise et reviennent à la pirogue qui, les suivant, les reprennent à bord et à toute vitesse rejoignent l'animal et repêchent l'extrémité de la corde ; à portée d'un nouvel arbre, le harponneur s'efforce d'être plus adroit afin de ne pas râter l'amarrage.

De nombreux arbres ont déjà leur prisonnier ; le troupeau va bientôt atteindre l'extrémité du beng, la plus grande partie a même pris pied mais un grand nombre de pirogues sont là aussi qui attendent ; elles se précipitent à leur tour et feront dans le sens inverse la même manœuvre : poursuite, harponnage, amarrage.

Dans ce second mouvement, ce sont les bêtes moyennes qui sont choisies, ce qui ne se fait pas sans multiples incidents. Les éléphants se défendent, chargent les pirogues et d'un coup de trompe, les chavirent et cherchent ensuite à saisir les occupants ; des coups de gaffes des pirogues voisines — car ici on travaille en équipe —, des coups de pétards, de fusil, éloignent les éléphants pendant qu'on repêche naufragés et engins.

Un accident qui aurait pu être grave se produit ; un éléphant vient d'être harponné ; au moment où le harponneur saute à l'eau pour amarrer la corde, il est retenu à la barque, pris par un harpon qui se trouvait au fond et qui lui est entré dans la jambe ; entraîné par l'éléphant, enchaîné, lui-même, à la pirogue, il est obligé de lâcher prise, des camarades le remontent et avec un couteau l'un d'eux ouvre les chairs pour enlever le harpon...

Les éléphants s'énervent, le troupeau se divise en deux et une bonne moitié réussit à s'enfuir et à prendre pied. Le reste est refoulé dans le beng, ce sont les plus gros ; des hurlements, des barissements, un vent de folie souffle sur l'étang. Les Cambodgiens

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

sont déchaînés, il en est un qui, d'une barque, saute sur un éléphant et lui plante le harpon dans l'oreille et sautant à l'eau après ce haut fait, ramène l'extrémité de la corde et l'enroule à l'arbre le plus rapproché.

Voici une autre vision : quatre pirogues luttent de vitesse en poussant des clameurs, elles foncent vers un éléphant à l'écart ; arrivées à sa hauteur, au lieu de le harponner, des traqueurs lui sautent sur le dos et lui passent une chaîne au cou, à notre plus grand ahurissement ; mais nous en avons l'explication, c'est un éléphant domestique retourné à la vie sauvage, deux autres ont été pris dans les mêmes conditions. Le troupeau finit par se disperser et s'échappe, lui aussi. Le premier qui avait déjà pris pied, se trouve à un kilomètre ; des pirogues s'éloignent pour le ramener au milieu du beng avant la nuit ; elle rejoignent d'autres pirogues qui avaient eu la même idée, elles se réunissent et en formation « cornes de buffles » ramènent vingt-cinq à trente bêtes, dont un gros mâle.

Le milieu du beng atteint, les pirogues s'élancent et une nouvelle et ultime capture a lieu avant la nuit. Quinze bêtes de plus sont enchaînées, deux furent harponnées par M. Gallou lui-même : un petit et un grand.

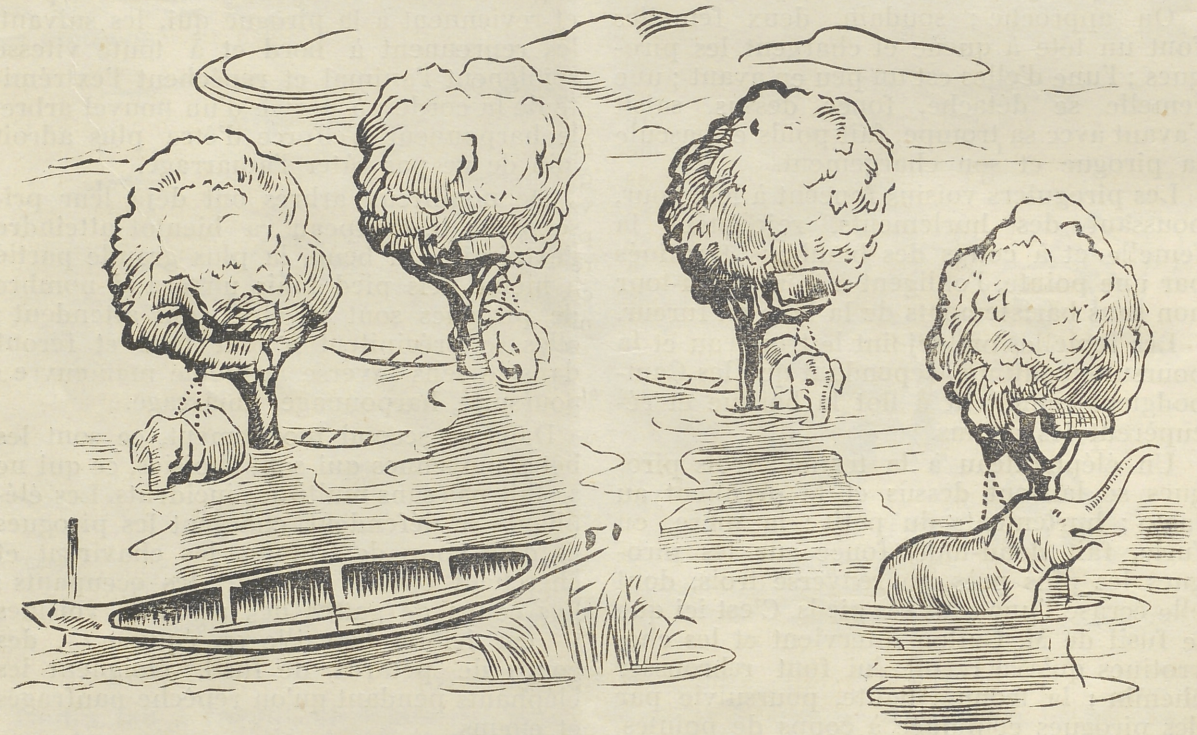
Bilan de la journée : cent éléphants ont été harponnés, mais vingt ont réussi à s'échapper avec harpons et chaînes, les amarres en corde ayant cédé ou les chaînes, trop usagées, s'étant rompues ; coup dur pour les traqueurs qui ont perdu et leurs prises et leurs engins ; quelques-uns de ces éléphants furent cependant repris trois ou quatre jours après au Phnom Santuc ; quatre pirogues brisées, un traqueur gravement blessé et de nombreux contusionnés.

A noter, en passant, que ce sont les traqueurs de la province de Kompong-Thom qui se sont particulièrement distingués par leur cran et leur audace ; ceux venus des provinces voisines, pour la plupart en resquilleurs, ne seront cependant pas les derniers à revendiquer la propriété de quelques bêtes. Quand je dis resquilleurs, j'entends n'ayant fait aucune demande de capture.

Si le beng avait eu sept mètres de profondeur sur une plus grande étendue, la journée aurait été plus fructueuse encore.

Donc, quatre-vingts bêtes enchaînées, en majorité des jeunes, des moyens, très peu de gros : cinq arrivant à un peu moins de deux mètres ; parmi les moyens, il y a des porteurs de pointes, dont six les ont longues de 0 m. 60 environ.

(*A suivre.*)



Un coin du beng — pirogue de chasse. — Comment les éléphants sont enchaînés.

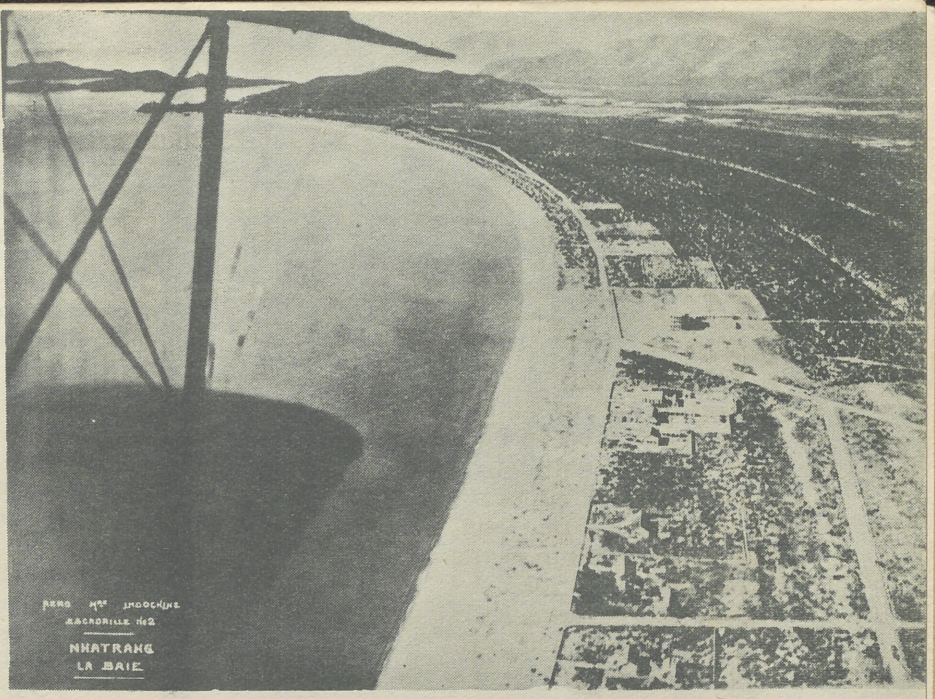
Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Les Stations balnéaires de l'Annam

—

NHATRANG

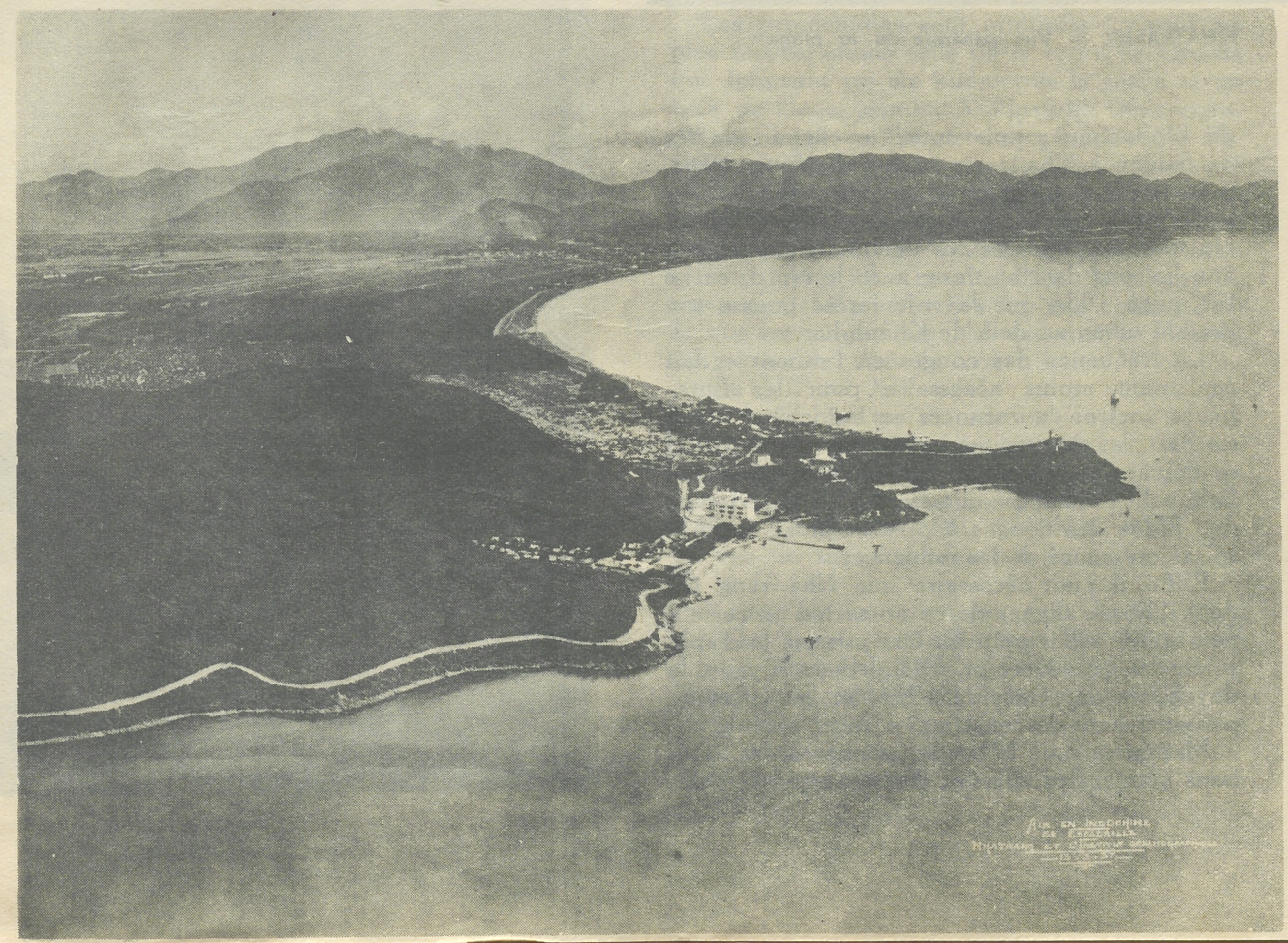
par O.



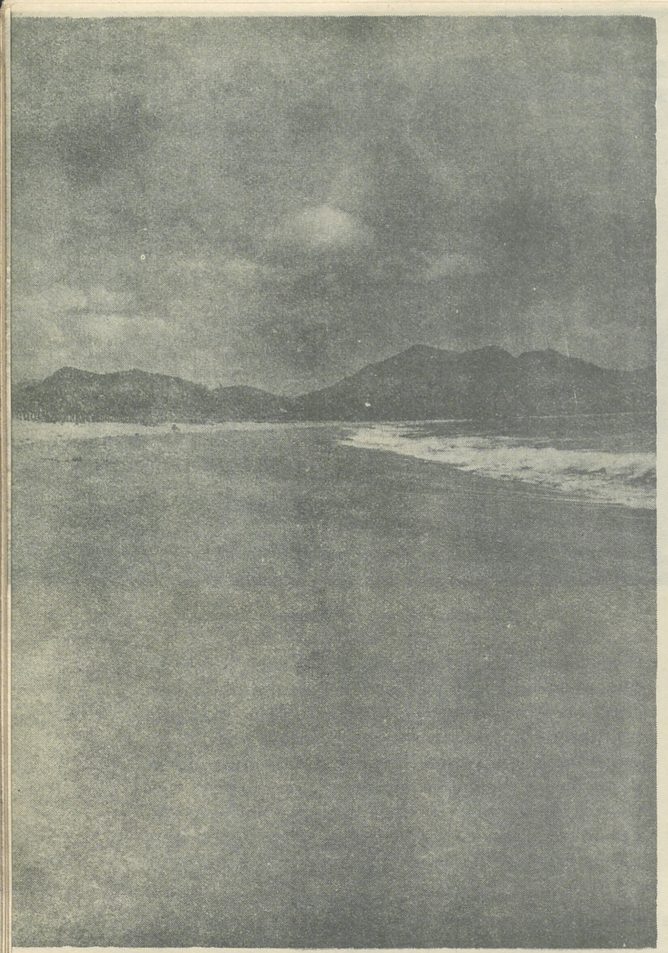
La baie à vol d'oiseau.

Il n'y a guère plus de dix ans que Nha-trang (Nha-trang : « hameau des bambous », et non pas Nhà-trắng : « maison blanche »), « petit port animé où siffle le chemin de fer », comme disait Roland Dorgelès dans son livre « Sur la route mandarine », est devenu une station balnéaire digne de ce nom. Les causes de ce développement tardif sont multiples : les unes sont d'ordre historique et tiennent au fait que le Gouvernement annamite plaça la capitale administrative de la province non pas à Nha-trang, mais à la citadelle de Khanh-hoa distante de dix kilomètres de la mer. C'est là que se groupèrent d'abord les commerçants et ce fut l'Administration et les colons français qui amenèrent le centre des affaires vers le rivage, changeant ainsi le pôle d'attraction de la province. Les autres causes de ce retard tinrent longtemps à la difficulté des moyens de communication et au fait que, jusqu'à ces dernières années, on se déplaçait peu à l'intérieur

La Baie de Nhatrang, l'Institut Océanographique et la Pointe de Cau-Da (photographie aérienne).



Université Côte d'Azur. Bibliothèques



NHATRANG. — *Vue générale de la plage.*

de l'Indochine ; sans doute le chemin de fer de Saigon à Nha-trang existe-t-il depuis 1913, mais il resta longtemps inconfortable, et les principales relations entre ces deux villes furent d'abord assurées par voie maritime ; quant aux liaisons de Nha-trang avec le Nord, ce ne fut qu'en 1936 que la voie ferrée poussa son double ruban au delà de Khanh-hoa.

La fréquence des congés en France rendait également moins nécessaire pour les Européens l'octroi de vacances en Indochine. D'autre part, les Annamites voyageaient fort peu et se déplaçaient rarement loin de leur résidence habituelle ; ce n'est que depuis peu de temps que l'idée des congés à prendre hors de chez soi a commencé de les influencer.

Enfin, il était nécessaire que Nha-trang fut doté d'hôtels dignes de ce nom et d'un certain nombre de villas pouvant être mises à la disposition des estivants ; or, l'hôtel Beau Rivage, le doyen, ne date que de 1928, et les villas de plaisance sont de construction toute récente.

Maintenant, un hôtel de premier ordre, trois bons hôtels, des villas et des auberges annamites permettent aux gens aisés comme aux petites bourses, aux Indochinois comme aux Français de jouir à Nha-trang de leurs vacances.

Que trouverez-vous à Nha-trang ? La mer d'abord ; non pas une mer hostile ou sale, mais une mer bleue et pure, si transparente que d'un sampan vous pourrez admirer les multiples bancs de coraux qui entourent l'île Tre et suivre les évolutions des poissons, notamment de ces petits poissons bleu saphir qui sont le cachet de ses eaux. A l'île Tre, vous pourrez visiter le phare après un trajet de deux heures en jonque et une demie heure de marche sur un bon chemin qui vous fera surplomber de véritables calanques méditerranéennes, et si vous entreprenez une promenade à l'intérieur de l'île, vous aurez peut-être la surprise de rencontrer les bœufs domestiques, devenus sauvages, que le docteur Yersin y avait jadis établis !

Qui dit mer dit natation, canotage, voile, pêche..., où chaque poisson est une surprise par ses formes et ses couleurs.

Les enfants pourront s'ébattre sur le sable fin ; s'ébattre est bien le mot puisqu'ils disposent de six kilomètres de plage.

NHATRANG. — *Sur la plage.* →

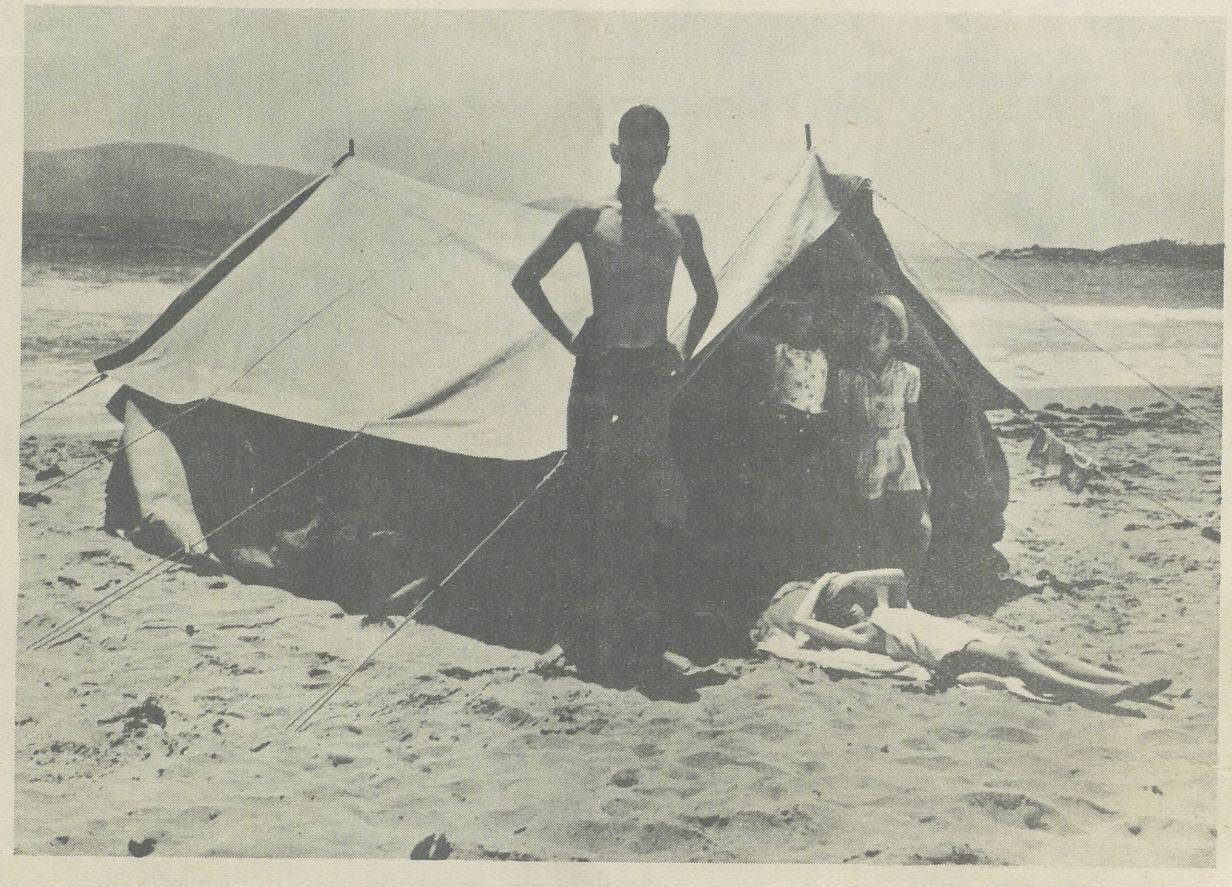




Les promenades sont multiples ; parmi les plus faciles, citons celle de la route de Cau-da qui, longeant sur six kilomètres la plage et un bois de filaos, conduit à l'Institut Océanographique, siège de l'Inspection générale des Pêches, et dont l'aquarium est une splendeur ; celle du Ponagar et de la plage Gallois-Montbrun, tout aussi pittoresque ; vous aurez là à franchir la rivière de Nha-trang, presque à son estuaire, pour aller ensuite visiter le groupe de monuments chams juchés sur une colline d'où la vue est magnifique ; les sanctuaires forment un ensemble dont la construction s'échelonne du VII[e] au XII[e] siècle ; on y vénère une Uma à dix bras qui est encore l'objet d'un culte fervent de la part des Annamites, et c'est ainsi que lorsque S. M. l'Empereur honore Nha-trang de Son auguste présence, les mandarins provinciaux font toujours avant Son arrivée un sacrifice propitiatoire au sanctuaire de la déesse.

Vous pourrez remonter en canoë la rivière de Nha-trang et ses affluents, Sông Cho, Sông Giang, Sông Cai, Sông Ky, qui vous mèneront dans le pays rhadé, ou dans le pays raglai, et vous connaîtrez la joie de filer sur les rapides dans un décor luxuriant. Si vous possédez encore des cartouches, vous pourrez vous livrer

Université Côte d'Azur. Bibliothèques



NHATRANG — Camping sur la plage.

aux plaisirs de la chasse, car le gibier est abondant et varié, depuis le poulet sauvage et le paon jusqu'à l'éléphant, sans oublier le tigre ni le gaur.

Dans la ville même, vous visiterez l'Institut Pasteur, témoignage magnifique de l'effort scientifique français en Indochine, où demeure vivace le souvenir du grand Yersin qui a tant aimé ce pays.

Le climat de Nha-trang est particulièrement sain et sec ; il y fait bon vivre et y évoquer les clairs paysages méditerranéens ; l'azur du ciel et de la mer y rappelle celui des côtes de Provence, les longues théories de barques partant à la pêche ou en revenant, toutes voiles dessus, sont autant de papillons aux ailes palpitantes, que la houle berce et que le soleil dore.

Aux heures partout ailleurs les plus chaudes de la journée, dans l'embrasement de midi, le vent de mer, odorant et gai, dispense la fraîcheur qu'il recueille en passant au-dessus des eaux. Au soleil couchant, toute brise tombée et la mer plate comme un miroir, c'est un magnifique jeu de lumière et de couleurs qui occupe tout le ciel, tandis que les derniers rayons illuminent les sommets de l'île Tre ou de l'îlot de la Pyramide. Puis, la nuit venue, voici qu'accompagnant le scintillement des étoiles, mille feux follets s'allument sur la mer, torches des sampans dansant sur la baie la ronde de la pêche dans le calme et la paix du soir...

Ainsi, Nha-trang dispense à tous la joie de vivre dans un site radieux, aux jeunes les satisfactions sportives, aux personnes âgées le calme et le repos. Le paysage marin, encadré de montagnes, de promontoires, agrémenté d'îles, d'îlots et de rochers, est un des plus jolis que l'on puisse concevoir. Nha-trang est une station d'avenir ; elle devient de plus en plus « la plage d'Indochine », car elle attire Français et Indochinois du Nord comme du Sud ; elle sera surtout « la plage de Dalat », en ce sens que son climat complète admirablement celui de la grande station d'estivage, apportant aux organismes fatigués et déjà rétablis par le séjour à la montagne le complément bienfaisant de l'air marin et des principes reconstituants de l'océan.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

EN MARGE DE LA SAISON DE L'ARTISANAT (Semaine des Textiles)

LA FIBRE DE COCO

par M. I.

La fibre de coco est extraite de la masse de tissus spongieux qui recouvre la noix de coco preprement dite. Elle se présente sous deux formes bien distinctes, l'une connue sous le nom de matress-fibre (70 à 75 % du poids total de fibre) qui est mince et courte, l'autre dénommée bristte-fibre (25 à 35 % du poids total de fibre), plus longue et plus épaisse. Alors que les premières sont utilisées pour la fabrication de produits peu soignés, les autres sont surtout employées en brosserie.

C'est dans l'Inde que, depuis de nombreuses années, l'industrie de la fibre de coco a atteint son plein essor. Rien que pour la côte de Malabar la production annuelle s'élevait à 60.000 tonnes ; en outre, à elle seule l'île de Ceylan exportait annuellement 12.000 tonnes de fibres pour la brosserie, tandis que 30.000 tonnes de fibres courtes inutilisables en filature y étaient destinées au rembourrage.

Aux Indes, la préparation du « coïr », mot hindou sous lequel sont généralement désignées les fibres extraites de la noix de coco, se fait en grande partie à la main. Les noix sont travaillées sur les lieux immédiats de production et la fibre est vendue sous la forme de filés propres au tissage ou à la fabrication des cordes. Le défibrage est également exécutés à la machine dans plusieurs usines produisant surtout des filés de qualité utilisés en brosserie.

La fibre de coco présente plusieurs caractéristiques physiques qui rendent, en dehors de son prix extrêmement modique, son emploi particulièrement intéressant dans la fabrication des cordes ou cordages. Elle a en effet sur le chanvre l'avantage d'une bonne conservation, et l'avantage en outre de sa ductilité, c'est-à-dire de pouvoir se tendre au delà de sa limite d'élasticité sans se rompre, cette qualité n'étant pas diminuée par un long séjour dans l'eau.

En Indochine les cocoteraies, principalement localisées en Annam et en Cochinchine, sont d'une importance réelle. Les procédés de fibrage et de filage de la fibre sont encore rudimentairess et produisent des articles de basse qualité en comparaison avec ceux de l'Inde particulièrement ; par exemple, les fibres ne sont souvent pas entièrement débarrassées du liège qui les entoure. Néanmoins, grâce aux efforts de la Société Commerciale Asiatique de Nam-dinh, quelques améliorations ont été apportées et, à l'heure actuelle, la qualité de la filature artisanale en Annam est en sensible amélioration.

Avant la guerre, les filés étaient utilisés sur place pour la fabrication de cordes ou cordages qui étaient exclusivement absorbés par un marché intérieur assez restreint. La Société Commerciale Asiatique de Nam-dinh avait néanmoins, depuis 1935, dirigé son activité sur cette fibre et traitait couramment 1.000 tonnes de filés dans sa fabrication de tapis-tresses exclusivement réservée à l'exportation, qui était de l'ordre de 600 tonnes.

L'arrêt de nos importations en sacs de jute et en cordages a donné un essor remarquablement important a à cette branche de l'artisanat, qui s'est spécialisée dans la fabrication de cordages particulièrement recherchés et dans celle des filés pour la sacherie. De son côté, l'Administration faisait un gros effort pour développer la production en Cochinchine, dont les cocoteraies restaient inexploitées et, sous l'égide de l'Office de Crédit Populaire, une usine permettant le filage mécanique était commandée dès 1939 en Europe. Cette usine, située à An-hoa et dont la mise en route fut retardée par les événements actuels, atteint depuis la fin de 1942 un rythme de fabrication qui va s'en s'accentuant progressivement.

A l'heure actuelle le tonnage de filés produits par l'Indochine est de l'ordre de 2.000 tonnes, dont 1.000 tonnes pour les cordages et 1.000 tonnes pour la sacherie. Seul le défaut de main-d'œuvre dans les centres producteurs de noix de coco est un obstacle à l'accroissement de la production en filés. Ainsi que nous l'exposions plus haut, le filage se fait à la main et le rendement moyen d'une fileuse annamite est de l'ordre de un kilo par jour. Cette activité ne peut convenir qu'aux populations pauvres et denses comme c'est le cas en Annam.

L'artisanat de la fibre de coco apporte un appoint non négligeable à l'économie indochinoise actuelle. Son développement et son maintien dans une économie normale peuvent être envisagés sous la seule condition d'une amélioration de la technique du filage.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

HUMOUR ANNAMITE



« Deux notables d'un village voisin de Hanoi ont fait scandale au Salon unique de peinture, sculpture et laque ; il a fallu l'intervention de la force armée pour faire quitter les lieux à ces deux béotiens ». (*Les journaux*)



LÝ TOÉT : « Monsieur le Tri-Huyên m'a transmis avec prière de m'en inspirer, un numéro d'*Indochine* sur l'urbanisme ; je me demande, maître XÃ XỆ, en quoi ça peut bien intéresser notre village ! ? »

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

LA TOUR DU PARTAGE

(CONTE KHA-HOC DES PREMIERS AGES)

par Georges-Marie KERNEIS

Le vieux Lau, qui marchait en tête, venait d'un brusque coup d'épaule de se débarrasser de son pesant fardeau et peu à peu les derniers porteurs le rejoignaient. Répétant les uns après les autres le même geste libérateur, ils redressaient lentement leurs torses engourdis puis épongaient d'un langouti crasseux leurs visages baignés de sueur. On arrivait à l'étape.

Depuis deux jours, notre petite troupe cheminait avec peine dans la haute montagne. Livrés à la capricieuse fantaisie des pistes contrebandières, nous avions tour à tour connu l'air léger des sentiers de crête, la progression prudente le long des ravins, la marche étouffante au fond des vallées. Escalades et descentes s'étaient succédées pendant des heures, épuisantes et monotones, troublées seulement de temps à autre par le grand bruit de ferrailles d'un cheval de bât perdant pied.

Maintenant, on était arrivé et autour du feu de camp où cuisait le repas du soir, les coolies khas s'étaient accroupis, massant leurs jambes musculeuses pour en chasser la fatigue.

En vérité, le plus dur du voyage était accompli et le lendemain, rejoignant la haute vallée de la Nam-Bèng, à l'endroit où la rivière plonge dans les profondeurs souterraines, nous allions retrouver sinon une route plate et facile du moins une piste moins mouvementée. Elle nous conduirait sans grand effort jusqu'à Muong-Houn, but de notre tournée.

Malgré cette perspective rassurante, le vieux Lau paraissait morose. Assis à l'écart sur une souche à moitié pourrie, il fumait lentement un grossier cheroot à l'âcre relent, lançant parfois un long jet de salive jaunâtre par-delà ses pieds boueux. Ni les mesures lancinantes du bambou à trois notes, ni le chant lugubre des gongs apportés du village voisin ne parvenaient ce soir à le dérider. Il restait soucieux.

C'est alors que m'approchant, je lui demandais pourquoi, après de si grandes fatigues, il ne se réjouissait pas de savoir que demain l'étape serait moins dure.

« Than Résident, me répondit-il, le contentement est ce soir dans votre cœur car, comme tous les hommes de l'Occident, vous êtes une créature de la plaine. Nous, nous sommes des Khas-Hoc, des Khas écureuils. Nos pieds sont ainsi faits qu'ils peinent en pays plat. Les étendues sans bornes nous donnent le vertige et crispent nos mollets.

» Voilà pourquoi, mes compagnons et moi, nous redoutons l'étape de demain.

» D'ailleurs, ajouta-t-il, s'il en est ainsi, ce n'est point que nous l'ayions voulu. Nous aurions peut-être préféré vivre comme d'autres dans les plaines grasses et fertiles où l'on mange à sa faim. Mais le destin en a décidé autrement. Si depuis les débuts du monde, nous végétons dans nos forêts malsaines, subsistant maigrement de chasses et de rays, si nos petits enfants ont une grosse rate et meurent souvent avant que d'avoir atteint l'âge d'homme, si nous sommes ignorants et frustes, la faute n'en est point à notre peuple mais à une grave injustice qui fut commise à son égard au commencement des temps. »

Et Lau, le vieux chef, me conta avec mélancolie ce que dans son langage naïf il nommait la grande duperie de la Tour du Partage.

Il tenait la merveilleuse histoire de son grand-père, voyageur infatigable, qui avait fréquenté dans sa jeunesse les tribus du Sud, celles que l'on n'ose appeler Khas, car elles sont libres et farouches, mais que l'on nomme Moi ou Phnong suivant les contrées.

« Vous ignorez sûrement, me dit-il, que la terre d'Indochine fut peuplée, après la grande inondation, de trois couples seulement. L'un était annamite, l'autre cambodgien, le troisième kha. Les Laotiens, nos maîtres, ne sont venus ici, en effet, que bien longtemps après. Ces couples issus tous trois de la Citrouille fabuleuse qui préserva la race humaine de la destruction par les eaux, virent le jour dans un lieu dont nos ancêtres n'ont pas gardé le souvenir. On sait seulement qu'il s'agissait d'un haut plateau situé au centre du pays.

» Les survivants des peuples disparus

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

vécurent d'abord en parfait accord. Il leur fallait mettre leurs forces en commun pour lutter contre la nature hostile. Ce fut en vérité une ère d'amour et d'entraide que les premières années qu'ils passèrent ensemble. Celle-ci ne dura malheureusement pas, car ils étaient trop différents les uns des autres pour rester bons voisins. De plus, des enfants naissaient et il était nécessaire que les chefs de famille recherchassent de nouvelles terres pour nourrir leur lignée.

» C'est pour ces raisons que Gia, l'Annamite, Ouk, le Cambodgien et Lien, le Kha, décidèrent un jour de se séparer.

» Gia l'Annamite avait, dès cette époque reculée, l'imagination fertile ; c'est ainsi qu'il proposa à ses compagnons de construire, en commun, une tour si haute qu'ils pourraient de son sommet embrasser du regard l'ensemble de l'Indochine. D'un tel observatoire, leur fit-il remarquer, ce sera un jeu pour nous de découvrir les contrées les plus convenables à notre établissement et le chemin le plus court pour y parvenir.

Ouk le Cambodgien et Lien le Kha avaient l'esprit plus lent mais admiraient la sagesse. Ils acceptèrent donc l'idée de Gia et se mirent à l'œuvre sans plus tarder. Aidés de leurs épouses, ils besognèrent si bien que la lune n'avait pas fini de décroître pour la deuxième fois que déjà les piliers de la Tour étaient achevés couchés dans l'herbe, prêts à être montés.

» En ce temps-là, l'architecture n'était point inventée et c'était la première tour qu'allaient construire les hommes. Aussi ne devait-elle être que le grossier assemblage de trois échelles appuyées les unes contre les autres. Gia avait en effet remarqué que trois bâtons convenablement disposés en faisceau restent en équilibre.

» Le premier jour de la lune croissante, par un matin si clair que les montagnes lointaines habituellement d'un bleu indécis se révélaient tellement nettes qu'on les croyait toutes proches, les premiers bâtisseurs, fiers de la première œuvre, décidèrent la mise en place de la Tour. Tant bien que mal, ils dressèrent les piliers et, pour plus de sûreté, les lièrent avec des rotins.

» Gia qui, s'il était le plus ingénieux, était aussi le plus entreprenant, s'offrit aussitôt à essayer l'édifice. Il gravit rapidement les premiers barreaux mais soudain s'arrêta. Phra Phai, le vent qui, suivant les saisons, souffle de la terre ou des océans et apporte selon son caprice la pluie ou la sécheresse, était particulièrement en verve ce matin-là. Faisant osciller la légère construction, il menaçait, à chaque instant, de la renverser sur le sol avec son inventeur. Conscient du danger, Gia l'Annamite redescendit précipitamment et recommanda à Ouk le Cambodgien, à Lien le Kha ainsi qu'aux trois femmes de maintenir solidement le pied des échelles. Rassuré désormais, il reprit son ascension et atteignit le faîte.

» Du haut de la Tour, la vue était grandiose, Gia découvrait toute l'Indochine. Au nord et au sud, des plaines sans fin étalaient jusqu'à la mer leur immensité verdoyante. A l'ouest, une théorie de vallées courtes mais fertiles venaient insensiblement mourir dans la mer. A l'est, un fleuve majestueux aux rives fécondes barrait l'horizon. Tout le centre du pays par contre n'était que plateaux austères, montagnes abruptes, vallées insondables.

» Gia l'Annamite, de qui devait naître plus tard le Grand peuple de Giao-Chi, avait un sens très aigu de ses propres intérêts. Il redescendit sans tarder et dit à ses compagnons : « J'ai choisi le nord. Un pays » plat et prospère s'y étend jusqu'aux mon» tagnes de Chine, mes pieds peu propres » aux ascensions y trouveront leur compte » et mon ventre qui n'aime que le riz n'au» ra plus jamais faim. Adieu donc ! ».

» Ouk le Cambodgien était assez naïf mais ne manquait pas de bon sens : « Halte» là, cria-t-il à Gia, qui déjà se retirait avec » son épouse. Si tu t'en vas, qui donc main» tiendra la Tour pendant que je connaî» trai la terre de mes rêves ? » et, tirant son coupe-coupe, il en menaça le récent propriétaire des plaines du Nord.

» Gia l'Annamite qui, comme on l'a vu, était ingénieux, rusé et entreprenant, dédaignait les combats sans profit. Il accepta donc de bonne grâce et maintint la Tour pendant que Ouk en gravissait les échelons.

« Je choisis le Sud, dit-il en descendant. » Le climat y est agréable et convient à ma » nonchalance. La plaine est recouverte de » forêts clairières où abonde le gibier. Un » grand lac aux eaux vertes en occupe le » centre. Les poissons y sont innombrables. » Je ne déteste point le riz, mais j'aime la » viande fumée et le fromage de *prahok* (1) ; » que l'existence vous soit favorable, mes » compagnons ! » Et rajustant son sampot,

(1) Fromage de poisson fabriqué sur les Grands Lacs.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

de son pas souple et élastique de forestier, il piqua vers le Sud, tandis que Gia et sa femme, un fléau sur l'épaule, trottinaient déjà vers les pays du Nord.

» Stupéfaits de ce brusque départ, indignés de l'égoïsme de l'un, atterrés de l'inconscience de l'autre, Lien et sa femme demeuraient muets de stupeur. Il ne leur restait à vrai dire qu'une solution, essayer de se servir seuls de la Tour. Pendant que son épouse s'arcboutait de son mieux pour lutter contre les efforts de Phra Phai devenu plus violent, Lien le Kha se mit courageusement à grimper à la fabuleuse échelle dont dépendait l'avenir de sa race. Il n'avait pas atteint le tiers de sa hauteur que Phra Phai, le vent qui, comme chacun sait, n'est point compatissant au malheur des humbles, balayait dans un hurlement sinistre la Tour du Partage ensevelissant sous ses débris les espoirs du peuple Kha. Il n'était plus question maintenant pour Lien de découvrir la terre promise. Il ne savait où elle était, il ignorerait toujours les chemins qui y conduisent. Il décida donc de s'installer au lieu même où l'avait déposé la Courge.

» Cela vous explique, Than Résident, conclut le vieux porteur, pourquoi les Khas vivent encore aujourd'hui dans une contrée sauvage, alors que leurs voisins prospèrent dans des régions fertiles.

» Ils s'y sont accoutumés, d'ailleurs, à leur pauvre pays et ils l'aiment de tout leur cœur fidèle. Au début, ils eurent à lutter contre les embûches de la forêt, les dangers de la montagne. Aujourd'hui, l'une et l'autre sont devenues leurs amies et nul ne les connaît mieux qu'eux sauf peut-être leurs petits frères les Mèos venus, il y a peu de temps, du pays des Glaces (2).

» Voilà pourquoi aussi notre peuple est si taciturne, quelquefois si hostile. Une grande injustice a été commise à son égard au commencement des siècles. Elle pèse sur notre destin. C'est là qu'il faut chercher la cause de la cruauté de nos sorciers, la raison de notre méfiance envers les étrangers.

» N'ayant pu au jour du grand partage obtenir le lot qui nous revenait, nous nous sommes pris à détester la plaine fertile et les gens qui s'y trouvent. »

Sur ces mots amers, Lau tira ses longs membres noueux où sous la peau grise saillaient des muscles encore robustes et d'un air désabusé, alla rejoindre ses compagnons qui, gravement, comme il convient à des gens affamés, commençaient en groupe le repas du soir.

Le lendemain, lorsque le soleil dissipa les brumes matinales, le camp était désert. Seuls les miliciens d'escorte s'afféraient indignés autour des bagages sans porteurs. Ceux-ci, profitant de la nuit sombre, avaient regagné leurs montagnes, conduits par Lau, le vieux conteur Kha-Hoc au cœur mélancolique.

(2) La tradition Mèo veut que leur race soit d'origine hyperboréenne.



Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Les délégués de l'Annam et du Cambodge au Conseil Fédéral

ANNAM

M. NGUYỄN HUY BAO

Conseiller suppléant, est licencié ès lettres et professeur au lycée Khai-Dinh. (*Photo 1.*)

M. BỬU CAO

Conseiller titulaire, représente les employés de commerce et d'industrie. Il est Chef comptable et Chef des bureaux de la Société des Chaux hydrauliques de Long-tho. (*Photo 2.*)

M. TRẦN HỮU CHÍ

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Il est riziculteur et éleveur à Phan-thiêt. (*Photo 3.*)

M CHOMETTE

Conseiller titulaire, représente les industriels. Ingénieur des Mines, il dirige la Mine Bartholoni, à Phontiou, et la Société d'études et d'exploitations minières de l'Indochine. (*Photo 4.*)

M. TÔN THẤT VIỄN ĐỆ

Conseiller titulaire, représente les commerçants. Il dirige actuellement cinq distilleries de cajeput (goménol) et une imprimerie. (*Photo 5.*)

M. HỒ DIỄN

Conseiller suppléant, dirige la Maison Thai-Loi à Hué. (*Photo 6.*)

M. GOMBERT

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs ou colons. Ingénieur agronome, il dirige la Société agricole du Nord-Annam. (*Photo 7.*)

M. GOTTRAND

Conseiller titulaire, représente les employés de commerce et d'industrie. Il est comptable de la Société Indochinoise pour les Eaux et l'Electricité à Hué. (*Photo 8.*)

Le R. P. LEFAS

Conseiller titulaire, représente les activités culturelles, spirituelles, sociales et de jeunesse. Ancien ingénieur de l'Ecole supérieure d'Electricité de Paris, il enseigne à l'Institut de la Providence à Hué. (*Photo 9.*)

M. NGUYỄN ĐÌNH PHÁP

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Médecin civil, il gère en même temps une concession importante à Phu-qui. (*Photo 10.*)

M. TRẦN TRỌNG PHƯỚC

Conseiller titulaire, représente les activités culturelles, spirituelles, sociales, de jeunesse et de famille. Il est médecin libre à Hué. (*Photo 11.*)

Le R. P. PIQUET

Conseiller suppléant, est provicaire, Supérieur de la Mission de Qui-nhon. (*Photo 12.*)

M. TA THANH

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Il dirige un important domaine à Quang-ngai. (*Photo 13.*)

M. BÙI HUY TÍN

Conseiller titulaire, représente les industriels. Il est fondateur et propriétaire d'usines de pompage d'irrigation dans le Quang-nam. Fondateur de l'imprimerie Dac-Lap, à Hué, et des journaux *Trang-An Bao* et *La Gazette de Hué*. (*Photo 14.*)

CAMBODGE

M. BRISSET

Conseiller titulaire, représente les activités culturelles, spirituelles, sociales, de jeunesse et de famille. Ancien élève de l'Institut électrotechnique de Grenoble, il dirige l'exploitation de Phnom-penh de la Cie des Eaux et d'Electricité de l'Indochine. (*Photo 15.*)

M. CHOLLET

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs ou colons. Il dirige la Société des plantations de Kratié. (*Photo 16.*)

M. DESRUES

Conseiller titulaire, représente les commerçants ou banquiers. Il est directeur gérant de la société Les Comptoirs cambodgiens. (*Photo 17.*)

M. LIN CHAY EANG

Conseiller titulaire, représente les industriels ou artisans. (Sa photographie ne nous est pas parvenue.)

M. ANG KIM KHOAN

Conseiller suppléant, dirige un service d'autocars Phnom-penh-Angkor. (Photo 18.)

S. E. NIEK TIOU LONG

Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Il est Chaufaykhet de la province de Kompongcham. (*Photo 19.*)

Le Docteur SONN NAM

Conseiller titulaire, représente les activités intellectuelles, culturelles, sociales, ou de jeunesse. Il est médecin directeur de l'hôpital psychiâtrique du Cambodge, à Takhmau. (*Photo 20.*)

M. UNG TIN PACK

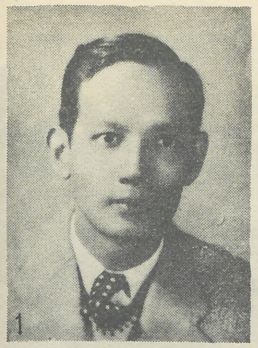
Conseiller titulaire, représente les agriculteurs. Il est directeur de la rizerie de Russey-Keo, à Phnom-penh, et exploitant forestier. (*Photo 21.*)

M. SOC KEEL

Conseiller suppléant, est agent de la Compagnie Franco-Asiatique des Pétroles à Phnom-penh. (*Photo 22.*)

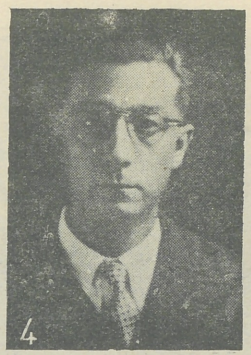
N. D. L. R. — Au moment de la mise sous presse, les photographies des conseillers fédéraux du Laos ne nous étaient pas encore parvenues. Nous regrettons de ne pouvoir les publier dans ce numéro.

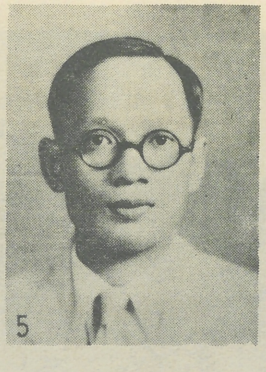
Université Côte d'Azur. Bibliothèques


1


2

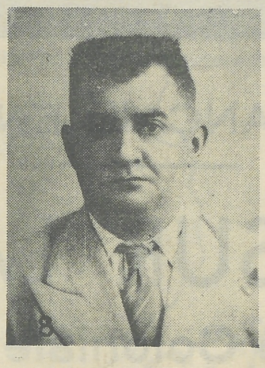

3

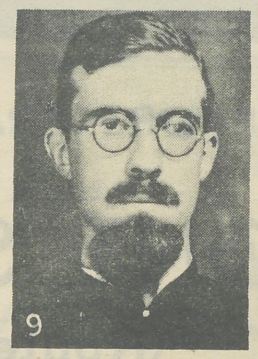

4

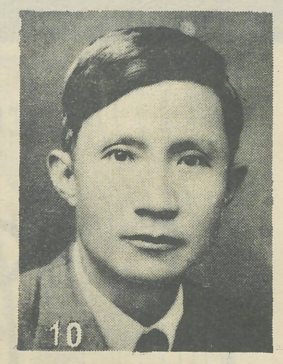

5

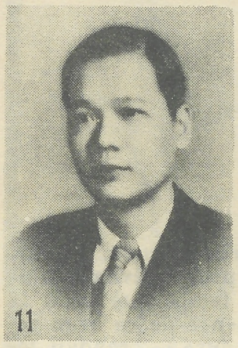

6

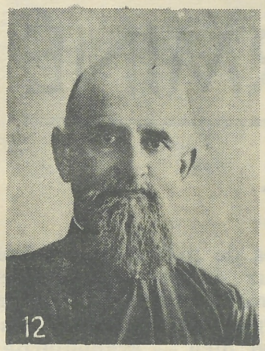

7


8

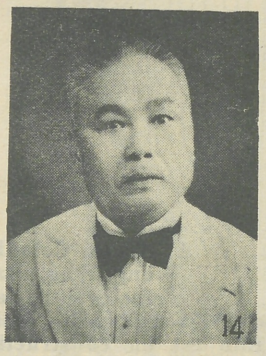

9

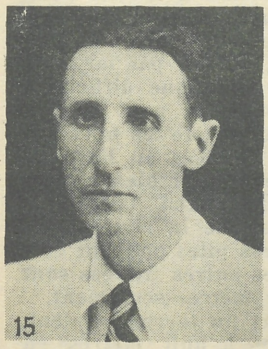

10

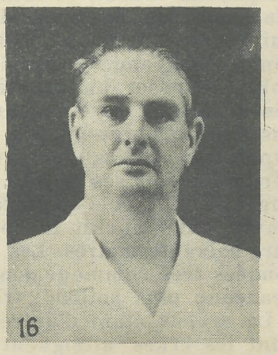

11


12

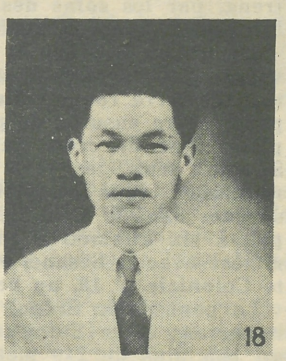

13


14

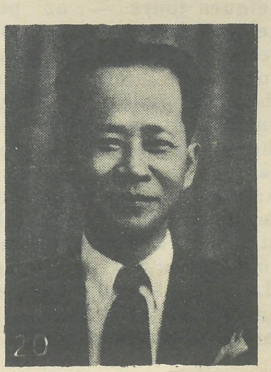

15

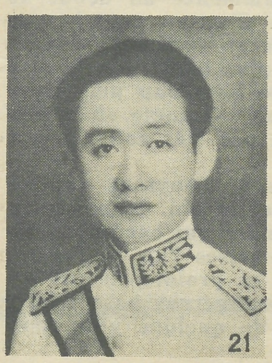

16


17


18

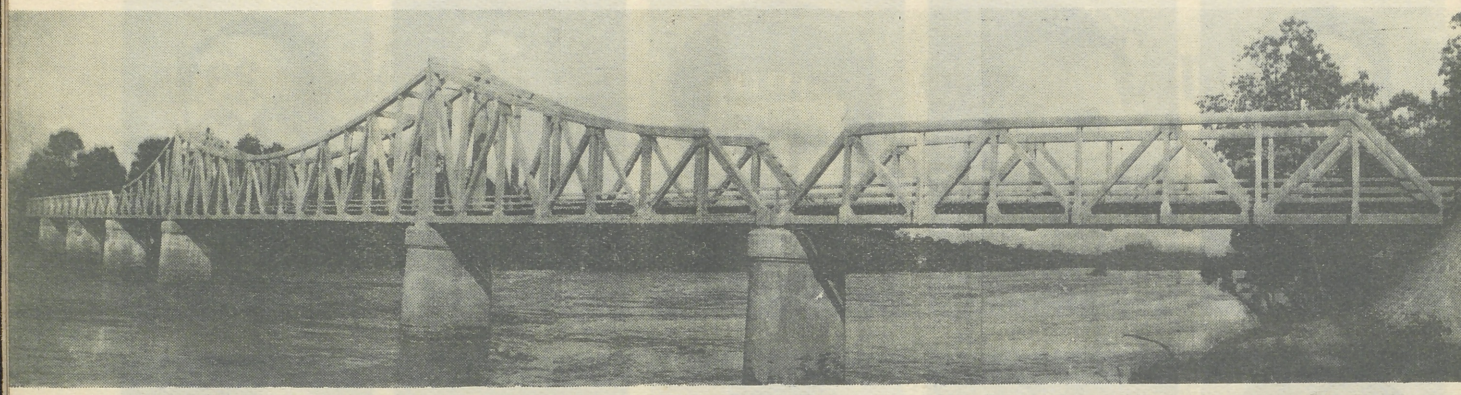

19


20


21


22

Université Côte d'Azur. Bibliothèques



L'EFFORT FRANÇAIS EN INDOCHINE

LE PONT SUR LA SRÉPOK
(Route Coloniale n° 19)
EST TERMINÉ

par J.

A Route Coloniale n° 19, de Quinhon à Stung-treng, qui sera une nouvelle transversale entre la côte d'Annam et la vallée du Mékong, existe déjà entre Quinhon et Pleiku. Elle est en construction, entre Pleiku et Stung-treng, par les soins des Services de Travaux publics de l'Annam et du Cambodge.

De Pleiku à Bokéo et même au delà, elle se développe en terrain assez facile sur un haut plateau de terre rouge. Elle en descend brusquement pour suivre ensuite, de plus ou moins près, la très plate ligne de crête qui sépare la Srépok de la Sésane, deux des trois grandes rivières qui se réunissent, dans la région de Stung-treng, avant de se jeter dans le Mékong. La route traverse la Srépok à six kilomètres environ du confluent de la rivière avec la Sésane, et rejoint plus loin la Route Coloniale n° 13, un peu au sud de Stung-treng.

Le pont de la Srépok est le seul ouvrage d'art important entre Stung-treng et Pleiku. Il mesure un peu plus de 240 mètres de longueur ; c'est le troisième du Cambodge. Commencé au début de 1942, il vient d'être achevé. C'est un pont à voie étroite, fait pour donner passage à une seule file de véhicules, mais du type le plus lourd. Un pont à deux voies, qui aurait coûté beaucoup plus cher, aurait été un luxe inutile sur une route où la circulation ne sera sans doute pas très active avant de nombreuses années.

L'emplacement et le type de l'ouvrage ont été imposés par la rivière et le terrain. L'ouvrage a été construit entre deux rapides qui barrent la rivière à moins de deux kilomètres l'un de l'autre. Les récifs du rapide amont se prolongent par un plateau rocheux, en partie émergé aux basses eaux et fendu par une coupure de quelque vingt mètres de profondeur, à bords très abrupts. La largeur de ce plateau décroît progressivement de l'amont vers l'aval, en même temps que croît la largeur de la coupure. La présence de ce beau rocher bleu — granodiorite très dure —, rendait les fondations faciles, et tout revenait à choisir l'emplacement de l'ouvrage de façon que la coupure, qui devait être franchie d'une seule portée en raison de sa grande profondeur, ne soit pas large au point de poser un problème technique difficile à résoudre, que la longueur totale du pont ne soit pas non plus trop grande et enfin que les piles qui supportent la grande travée, fondées au bord de véritables falaises à pic, soient aussi bien assises que possible. A l'emplacement choisi, la grande travée qui franchit la coupure de la rivière mesure soixante mètres. Les autres piles pouvant être fondées très commodément, les autres travées sont beaucoup plus petites : trente mètres seulement.

La Srépok étant d'autre part un torrent violent, dont les crues atteignent sept à huit mètres en quelques jours — on pourrait presque dire en quelques heures — et qui charrie des troncs d'arbres et des débris de toutes sortes, il était indispensable de bien dégager son lit. Il était pour cette raison impossible de songer à autre chose qu'un pont à poutres supérieures triangulées, portant un tablier laissant à la rivière un tirant d'air à peu près constant sur toute la longueur de l'ouvrage. Dans des circonstances normales, on aurait pu hésiter entre un pont métallique et un pont en béton armé. Les circonstances n'ont pas laissé le choix : elles ont imposé le béton armé.

La silhouette du pont s'est ainsi trouvée déterminée dans ses grandes lignes ; c'est celle que montre la photo ci-contre. Le pont comporte, de la

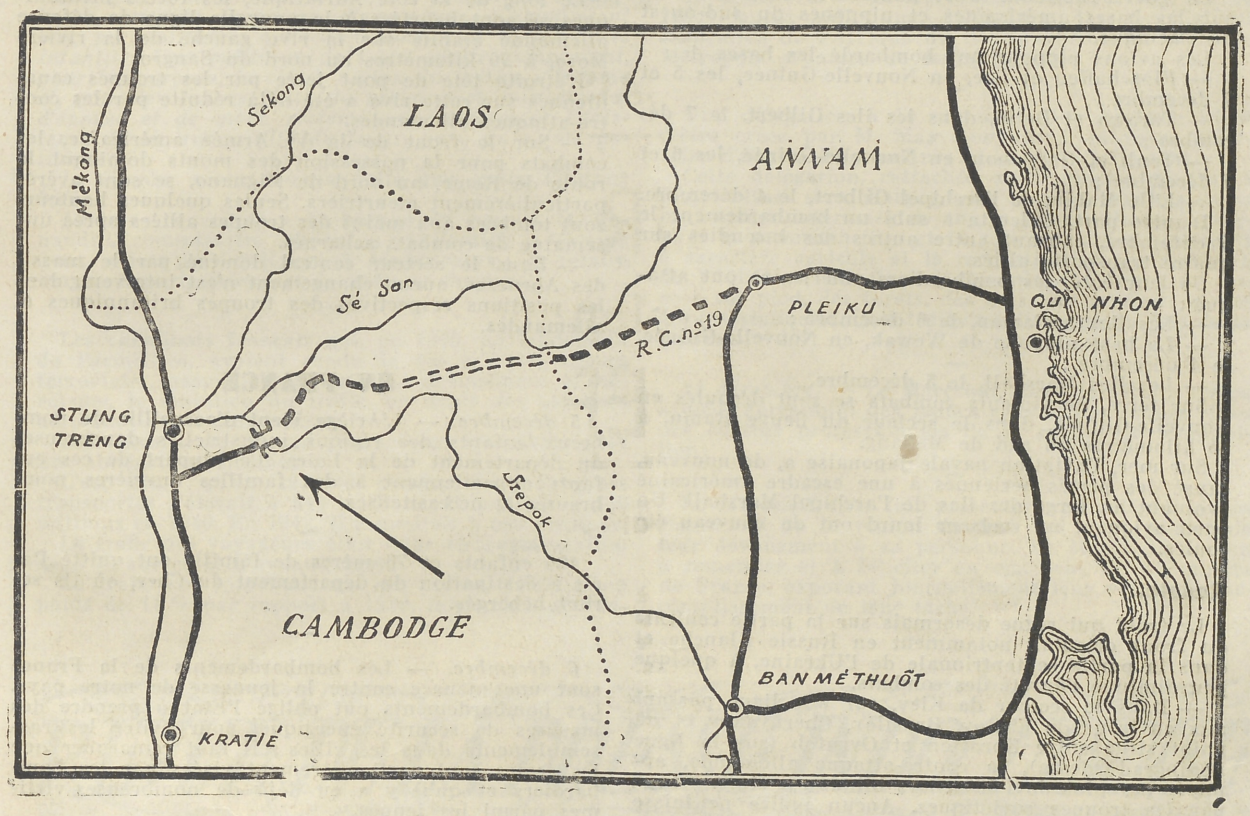
Université Côte d'Azur. Bibliothèques

rive gauche à la rive droite, une travée indépendante de trente mètres, puis trois travées solidaires dont les portées sont respectivement de trente mètres, soixante mètres et trente mètres, et enfin trois travées solidaires de trente mètres chacune. Les travées ont été « solidarisées » parce qu'il en est résulté une économie importante d'acier et que la solidité des fondations permettait d'adopter sans risque cette disposition, qui est hasardeuse lorsque les fondations sont moins bonnes.

Dès la mi-octobre, on pouvait passer sur le pont.

Quelques chiffres permettront d'apprécier l'importance des travaux : le volume des déblais rocheux extraits pour la fondation des piles et des culées est de 369 mètres cubes ; celui du béton coulé pour la construction des piles et des culées, de 1.457 mètres cubes ; celui du béton armé des travées, de 742 mètres cubes et le tonnage d'aciers ronds mis en œuvre atteint 170 tonnes.

En temps normal, la construction du pont de la Srépok aurait été un jeu. L'accès du chantier était, en effet, facile en toutes saisons. Les fondations se présentaient dans des conditions très favorables, presque exceptionnelles. On trouvait dans le lit même de la rivière, à proximité immédiate de l'ouvrage, du sable excellent et du rocher très dur qui, concassé, fournissait un très bon cailloutis pour le béton, et de bonne gravette pour le béton armé. La région n'était pas plus malsaine qu'on ne devait s'y attendre. Elle est dépourvue de main-d'œuvre, mais il est d'ordinaire aisé d'en importer, surtout pour les grosses entreprises, qui ont su s'attacher de nombreux ouvriers et des recruteurs fidèles, et qui ont, dans les régions de recrutement, une clientèle prête à répondre au premier appel. Toutes les difficultés sont venues des circonstances anormales que nous traversons : crise des transports qui a gêné l'approvisionnement du chantier en matériaux (ciment et acier) et en vivres ; recrutement de la main-d'œuvre qui s'est révélé moins facile que par le passé ; rareté des médicaments, qui n'est pas allée toutefois jusqu'à compromettre la situation sanitaire sur le chantier, mais qui a contribué à accroître l'instabilité de la main-d'œuvre.



Elles ont été surmontées par l'entreprise, la Société des Anciens Etablissements Eiffel, qui a mené à bonne fin les travaux sur un projet établi par elle en collaboration avec les Ingénieurs de l'Administration et sous leur contrôle. Le pont de la Srépok vient ainsi s'ajouter à la liste déjà longue des grands ouvrages construits par cette active société au cours des dernières années, dans les régions excentriques de l'Indochine.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

La semaine dans le monde

DU 6 AU 13 DÉCEMBRE 1943

Pacifique.

La guerre aérienne s'est poursuivie cette semaine sur les bases américaines et nippones du sud-ouest du Pacifique.

Les avions nippons ont bombardé les bases de :

— Finschaffen et Lae, en Nouvelle-Guinée, les 5 et 7 décembre ;

— Tarawa et Betio, dans les îles Gilbert, le 7 décembre ;

— Tenli et Gagyabou, en Nouvelle-Guinée, les 6 et 7 décembre ;

— L'île Makin, de l'archipel Gilbert, le 4 décembre.

D'autre part, Calcutta a subi un bombardement le 5 décembre, causant entre autres des incendies sur quatre transports alliés.

De leur côté, les bombardiers américains ont attaqué :

— Les îles Andaman, le 6 décembre ;

— La base nippone de Wewak, en Nouvelle-Guinée, le 4 décembre ;

— Les îles Marshall, le 5 décembre.

Sur terre, de violents combats se sont déroulés en Nouvelle-Guinée, dans le secteur du fleuve Ramu, à 65 kilomètres au sud de Madang.

Sur mer, l'aviation navale japonaise a, de nouveau, causé des pertes aériennes à une escadre américaine évoluant au large des îles de l'archipel Marshall. Un porte-avion et un croiseur lourd ont de nouveau été coulés.

Russie.

Le froid qui règne désormais sur la partie centrale du front oriental, notamment en Russie Blanche et dans la partie septentrionale de l'Ukraine, à quelque peu diminué l'âpreté des combats.

— Dans le secteur de Kiev, sur une ligne passant aux environs de Fastov, Brusilov, Cheruyakov et un point situé entre Korosten et Ovrutoh (sur la ligne Léningrad-Odessa), la contre-attaque allemande, appuyée par plus de 1.500 chars blindés, a été contenue par les troupes soviétiques. Aucun indice ne laisse toutefois supposer que les combats dans ce secteur aient atteint leur paroxysme.

— Par contre, des combats d'une réelle importance ont été enregistrés dans le secteur Kremenchug-Tcherkassy où les Russes, poussant dans la direction sud-ouest, se sont emparés des centres ferroviaires d'Alexandria, le 7 décembre, et de Znamenka, le 10 décembre, coupant ainsi la ligne Jitomir-Dniepropetrovsk, l'une des dernières voies de ravitaillement des troupes allemandes combattant dans le fond de la boucle du Dnieper.

De là, les troupes russes du général Koniev se sont dirigées vers Smiela, d'une part, dans le but d'opérer leur jonction avec les troupes combattant dans le secteur de Cherkassy ; vers Kirovo, important centre de communication ; et enfin le long de la voie ferrée Znamenka-Nikolaiev, atteignant la gare de Novaia-Praga le 9 décembre, à 30 kilomètres de Znamenka.

— En Crimée, l'une des têtes de pont établies par les troupes soviétiques sur la presqu'île de Kertch, dans le courant du mois de novembre, a été entièrement réduite le 8 décembre par la 6e division de cavalerie roumaine, appuyée par l'artillerie et l'aviation allemandes.

Italie.

Les combats qui se sont déroulés sur les fronts de la VIIIe Armée britannique et de la Ve Armée américaine ont de nouveau marqué un temps d'arrêt. Il semble que les généraux Montgomery et Clarck aient une fois de plus renoncé à des attaques de grand style.

Le long de la côte Adriatique, les forces britanniques se sont heurtées à la nouvelle ligne de défense allemande établie sur la rive gauche de la rivière Moro, à 20 kilomètres au nord du Sangro.

L'étroite tête de pont jetée par les troupes canadiennes sur cette rive a été déjà réduite par les contre-attaques allemandes.

— Sur le front de la Ve Armée américaine, les combats pour la possession des monts dominant la route de Rome, au nord de Mignano, se sont avérés particulièrement meurtriers. Seules quelques hauteurs sont tombées aux mains des troupes alliées après une semaine de combats acharnés.

— Dans le secteur central dominé par le massif des Abruzzes, aucun changement n'est intervenu dans les positions respectives des troupes britanniques et allemandes.

EN FRANCE

5 décembre. — L'Ariège vient d'accueillir de nombreux enfants des régions industrielles dangereuses du département de la Loire. La plupart de ces enfants appartiennent à des familles ouvrières nombreuses et nécessiteuses.

~

406 enfants et 76 mères de famille ont quitté Paris à destination du département du Cher, où ils seront hébergés.

~

6 décembre. — Les bombardements de la France sont une menace contre la jeunesse de notre pays. Ces bombardements ont obligé l'Etat à prendre des mesures de sécurité énergique, pour éviter les rassemblements dans les villes ; il faut remarquer que les écoles sont particulièrement visées par les bombardiers et qu'il y a eu déjà de nombreuses victimes parmi les jeunes.

Des mesures rapides ont été prises.

De grandes agglomérations, comme Lyon, par exemple, ont été divisées en zones. Dans la zone dangereuse, les écoles ont été transférées dans des régions moins menacées.

On emploie également un autre système, peut-être plus simple, qui consiste à envoyer les enfants dans des familles à la campagne, chez des paysans. 8.000 enfants de Lyon sont déjà partis, c'est ce que l'on appelle l'évacuation à froid. En transportant les écoles des zones dangereuses dans la campagne, on évite aux enfants des émotions inutiles et on leur permet de continuer leurs études.

Tous les jeudis et tous les dimanches, les parents peuvent venir voir leurs enfants. La nourriture est excellente. Ils ont également chaud, ils ont de bonnes couvertures.

Les parents sont raisonnables et comprennent que ces mesures sont indispensables et constituent même un devoir pour le chef.

~

Le ministre de l'Agriculture vient de décider d'accorder des prêts de 5 % aux paysans, avec les garanties habituelles.

~

8 décembre. — Le Conseil supérieur de la famille qui a succédé au Comité consultatif de la famille, s'est réuni pour la première fois au Secrétariat à la Santé et à la Famille, sous la présidence de M. Bar-

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

bet, chef de cabinet du docteur Grasset, Secrétaire d'Etat, empêché.

M. Barbet a lu une allocution du docteur Grasset dans laquelle le Secrétaire d'Etat dit notamment :

Les réformes inspirées par l'idée de la famille sont de celles qui doivent dès maintenant, entrer progressivement dans la législation. Malheureusement, des difficultés diverses freinent, pour quelque temps, le développement plus rapide d'une politique familiale.

Une politique de race exige, en effet, des conditions qui sont, à l'heure actuelle, irréalisables, telle que la réglementation de l'immigration. Une politique de natalité ne peut être complètement déterminante que si la formation morale, l'éducation sexuelle, et certains principes d'eugénisme n'aboutissent pas, par antithèse, à l'accroissement de la mortalité infantile. Une politique de l'âge adulte comportant, pour les garçons, la claire notion du métier d'homme et, pour les jeunes filles, la préparation aux devoirs d'épouse et de mère, réclame impérieusement l'existence de la tranquillité du foyer, donc du calme politique.

La France vivra demain telle que nous l'aurons bâtie.

Après la constitution du bureau du conseil, M. Renaudin, commissaire général à la Famille a évoqué deux sujets particulièrement intéressants : le salaire moyen départemental et le prêt au mariage.

~

Les cheminots français qui, en 1940, au lendemain de l'armistice, avaient rendu la vie à notre réseau ferroviaire, assument depuis avec dévouement et héroïsme, le maintien du trafic, en dépit des attaques aériennes anglo-américaines.

Les travailleurs du rail poursuivent leur tâche avec une abnégation constante.

C'est ainsi qu'en 1938 le nombre des voyageurs transportés s'élevait à 540 millions. Il tombait à 346 millions en 1940. En 1942, il remontait à 580 millions.

Le trafic des voyageurs était donc en augmentation de 8 % sur celui d'avant-guerre.

Le trafic des marchandises est, certes, diminué en poids de 11 % par rapport à 1938, le nombre de tonnes transportées étant ramené de 115 à 102 millions. Mais, en réalité, le trafic des marchandises peut être estimé en augmentation de 50 % en 1942, au regard du nombre de wagons disponibles.

Ainsi, malgré les circonstances extrêmement défavorables, grâce aux efforts accomplis par l'ensemble des cheminots, les chemins de fer français continuent à maintenir la vie économique du pays.

~

600 petits réfugiés toulonnais sont arrivés par train spécial à la Tour-du-Pin.

~

10 décembre. — Le Maréchal, Chef de l'Etat, a reçu jeudi après-midi, une délégation des associations françaises de l'Afrique du Nord, se trouvant dans la Métropole séparées de leurs familles.

~

Une délégation à la reconstruction agricole vient d'être créée par M. Max Bonnafous, ministre secrétaire d'Etat à l'Agriculture et au Ravitaillement.

Cette délégation, rattachée au Secrétaire général à l'Agriculture sera chargée, avec tous les services et les organismes intéressés de toutes les questions concernant la reconstruction et la réparation des bâtiments à caractère agricole et la reconstitution du matériel, de l'outillage, du cheptel, des récoltes faites ou encore sur pied, des forêts, des bois, des produits et des approvisionnements détruits ou disparus du fait de la guerre.

~

11 décembre. — Le Maréchal, Chef de l'Etat, a reçu samedi après-midi des jeunes gens et des jeunes filles des centres professionnels de la région de Montpellier.

~

Le Maréchal s'est fait présenter une délégation des cheminots de la région du Sud qui l'ont assuré de leur dévouement à sa personne. Le Maréchal a tenu à remercier et à féliciter en eux tous les cheminots de France, exposant journellement leur vie dans l'accomplissement de leur tâche.

REVUE DE LA PRESSE INDOCHINOISE

En marge de l'anniversaire de la mort de Mermoz

La mort de "L'Archange"

par Michel DETROYAT

« Quand un des nôtres disparaît, avait dit Mermoz sur la tombe de Robert Bajac, il n'est pas de figure plus émouvante de grandeur et de simplicité qui puisse mieux définir le but pour lequel il a vécu. »

Comme Jean Mermoz avait raison...

Oui, chaque fois qu'un des nôtres tombe, nous pleurons un ami et un exemple, nous pleurons un camarade, comme nos pères pleuraient dans les tranchées un soldat qui venait de mourir pour la Patrie.

Et nous avons à ce moment-là un certain sentiment d'inquiétude, de regret, mélangé à une sorte de gêne... Nous nous demandons pourquoi Dieu ne nous a pas rappelés, nous, à leur place.

Et pourtant eux, Bajac et lui, Mermoz, combien ils valaient plus que nous-mêmes.

Un soir, Mermoz était venu dîner avec moi.

Après le repas, pendant plus de deux heures, nous avions échangé, seul à seul, nos vues respectives et nos pensées sur l'aviation, sur ses progrès, sur son avenir.

Je l'avais écouté d'abord avec intérêt et amitié, mais au fur et à mesure que se développait notre conversation, c'est avec admiration que je le laissais parler, confondu devant un tel caractère, devant une telle droiture d'esprit et de sentiments, devant ces qualités que l'on ne sait reconnaître qu'aux saints ou aux héros.

Quant il m'eut quitté, je ne trouvai le sommeil qu'avec difficulté. Je pensais que dans ma modeste sphère, je n'étais qu'un petit garçon, comparé à lui.

Et une autre phrase qu'il avait prononcée me revenait à la mémoire, renforçant encore, si c'était possible, ma profonde admiration :

« Dans le cœur solidement trempé d'un pilote de ligne, il n'existe pas cet effroi devant la mort qui fait aimer la vie terrestre, au point que chacun de nous craigne le risque de la perdre. »

Le risque, pour lui, faisait partie du chemin qu'il s'était tracé.

Il a vu autour de lui, avec Bajac, quatorze de ses camarades tomber pour la même cause, et peut-être la mort qui l'avait le plus frappé était celle de son collaborateur et ami Collenot, qui, avec le pilote Ponce, avait disparu sur le même champ de bataille, quelques mois auparavant.

Cette mort, il ne l'avait jamais admise.

Il ne comprenait pas pourquoi le destin s'était acharné sur cet équipage, et il regrettait peut-être de ne pas être parmi eux.

Mermoz était pour tous ses camarades comme un être surnaturel. Comme tel, il semblait immortel : il revenait de chaque accident.

Comme pilote d'essai, il fut projeté d'un avion qui se brisa en vol, quatre jours après son mariage. Il

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

en sortit indemne. « Il passe toujours à travers les gouttes », disait-on dans notre argot d'aviateurs.

Il était invulnérable.

Pourtant loin d'être inconscient, Mermoz connaissait et appréciait le danger, comme il sentait et devinait sa destinée.

Mme Jean Mermoz, son épouse, m'a fait le très grand honneur de me confier quelques-unes de ses lettres personnelles.

On admirera, dans ces quelques lignes, à la fois la grandeur de ses pensées intimes, et la sérénité avec laquelle Jean acceptait sa destinée :

La première fut écrite après l'accident de Clavère, survenu au Brésil.

« Quatre noms de plus sur une liste déjà longue d'hommes morts pour une idée, pour notre idée. Et nous, les quelques-uns qui restons, nous prenons de plus en plus le titre de « survivants » ; pourtant l'on continue la tête haute vers son destin. Il n'y a de mérite à survivre que si l'on continue courageusement à suivre la piste que l'on trace pour atteindre un but dans le désert, même si l'on ne doit jamais y rencontrer d'oasis.

« Pour moi, je suis prêt ; mon regard va beaucoup plus loin que l'horizon de mon destin : je ne cherche pas à le connaître, ni à m'en attrister, ni à m'en réjouir. Je ne me souhaite pas d'autre destinée que celle de mes camarades qui sont morts comme on doit, chez nous, aimer mourir... »

Dans une autre lettre il écrivait :

« Voler, là-haut, c'est tellement s'affranchir, se libérer de tant d'entraves... C'est la planche de salut sur un sable mouvant où l'on s'enlise peu à peu jusqu'à l'étouffement...

« Et puis, cette sensation, ce besoin de donner toujours, cette soif de sacrifice que l'on veut toujours croire utile et qui l'est si peu... cette abstraction complète de soi pour une soif d'idéal que l'on n'étanchera jamais malgré la pureté de la source où l'on se désaltère... et au bout de tout cela, quand on est diminué moralement et physiquement, l'oubli des autres... après l'oubli total de soi-même. »

Enfin, dans une troisième lettre, on lit :

« Quand je jette un regard dans le passé et que je retrouve tout le cortège des camarades, des amis perdus qui connaissaient leur métier et le faisaient avec tout leur cœur, une vague d'amertume monte en moi : je me sens irrévocablement, inexorablement écarté de toute vie normale, parce que ma destinée n'est autre que la leur, parce que j'en accepte l'idée avec une sérénité qui se transforme souvent en une joie d'apostolat, parce que dans le peu de vie quotidienne qui m'est échu, ce ne sont que luttes déprimantes et trop souvent stériles mais qui ne peuvent me décourager. »

Jean Mermoz avait aussi bien le courage physique que le courage civique.

Son courage civique, il l'avait prouvé en se donnant à un parti, comme il s'était donné à sa ligne d'Atlantique Sud.

Son courage physique, il l'avait prouvé sur l'Atlantique Sud qu'il avait vaincu mais qui, à son tour, a pris sa revanche.

J'imagine quelles furent les dernières minutes de ces cinq vaillants garçons, quand ils s'aperçurent, en plein vol, qu'il n'y avait plus rien à faire pour éviter la catastrophe.

Cela s'est passé là-haut, à 1.500 mètres d'altitude.

A un moment donné, un incident de machine les force à stopper un moteur. Le radio envoie le message relatant l'incident.

Et ce sont les dernières nouvelles de l'équipage qui nous parviendront.

L'appareil est désemparé...

Ces quelques secondes, pendant lesquelles Mermoz voit qu'il n'y a plus rien à tenter, ont dû être le paroxysme du sublime.

Il me semble voir Mermoz au poste de pilotage, tenant dans ses mains la machine qui devait transporter son cher courrier, conscient de sa responsabilité envers les vies humaines qui l'entourent, — ses collaborateurs, amis de lutte, — comprenant que c'est fini, fini, que la mort est là, en bas, dans cette eau qui va les engloutir, se tournant vers ses camarades, peut-être après un signe de croix, et leur disant : « Ça y est, c'est pour la France ».

Ce n'est pas de la tragédie, ce n'est pas du cinéma, c'est la réalité, c'est le destin dans toute sa cruauté.

La vie de Mermoz fut un exemple de noblesse.

Sa fin fut celle d'un héros.

Il avait répondu à l'appel du ciel, comme d'autres répondent à l'appel du Dieu.

Et je voudrais encore rappeler une phrase qu'il prononçait pour Bajac, ne se doutant pas alors, que deux ans seulement après, nous pourrions, à notre tour, la prononcer pour lui :

« Il est le camarade qui a parfaitement réalisé une destinée de chef, qui jusqu'à sa dernière heure, a su assumer son devoir de chef, et prouver que, le premier, il doit entreprendre, essayer, réaliser et se dévouer. »

Naguère, devant les périls de l'heure, un journaliste demandait à Clemenceau :

« Si vous disparaissiez, monsieur le Président, que nous resterait-il ? »

Et Clemenceau répondit de sa voix tranchante :

« Monsieur, il vous resterait le courage. »

Aujourd'hui, devant la situation de la France j'interroge Jean Mermoz, et il me répond par une des dernières pensées qu'il écrivait :

« Quand l'équipage quitte le sol, et que l'avion s'estompe peu à peu dans les brumes... Dans l'infini des horizons, la jeunesse française trouvera les exemples de travail et de risque *qui la tremperont et la rendront digne du destin national. »*

Le travail et le risque. *Mermoz nous a montré le chemin. Notre devoir est tracé. Notre travail à nous, Français, c'est d'être unis vers un idéal.*

C'est, au-dessus de toutes les luttes intestines, c'est la grandeur de notre chère terre de France, dont tous nous devons avoir la fierté.

C'est aussi l'amour de notre drapeau, ce drapeau que des milliers de Français défendirent avec héroïsme.

Jeunesse de France, il vous reste une mission sacrée que vous devrez accomplir : unis dans un même idéal, ce travail et ce risque, votre devoir est de les assumer.

Alors — alors seulement — vous serez dignes de vos aînés, dignes de celui qui se dévoua pour son pays jusqu'à la mort : le Grand Mermoz.

(Reproduit par « Radio-Bulletin » le 7 décembre.)

LA VIE INDOCHINOISE

Extension aux fonctionnaires indochinois de quatre provinces du Nord-Annam de l'indemnité de cherté de vie.

A compter du 1er octobre 1943, les fonctionnaires indochinois des provinces de Thanh-hoa, Vinh, Ha-tinh et Quang-binh, mariés ou ayant des enfants à leur charge, vont bénéficier d'une indemnité complémentaire de cherté de riz, à l'instar de leurs collègues du Tonkin.

Records de natation.

Dans la matinée du 5 décembre, au cours d'une tentative officiellement contrôlée, l'équipe du lycée Chasseloup-Laubat a battu le record de France scolaire de cinq fois cinquante mètres, en nage libre, détenu par le lycée « Voltaire », de Paris.

Au cours de cette même manifestation, le nageur Le Villain a battu le record d'Indochine du 100 mètres en 1'2". qu'il détenait précédemment en 1'3"3/5e.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

Déclaration de l'Amiral Decoux à l'occasion du deuxième anniversaire de la guerre du Pacifique.

Hanoi, 7 décembre. — *L'ouverture des hostilités en Extrême-Orient a sensiblement modifié le rôle de l'Indochine en Asie.*

Le principal effet de la guerre du Pacifique aura été, en effet, d'amener l'Union indochinoise à resserrer ses relations avec les divers membres de la collectivité asiatique, notamment avec le Japon auquel plusieurs accords l'ont étroitement unie, sans pour cela laisser affaiblir ses liens avec la Métropole.

La communauté d'intérêts économiques et culturels qui s'est créée en Asie survivra, j'en suis convaincu, à la guerre parce qu'elle est, comme le gouvernement japonais l'a à maintes reprises et depuis longtemps indiqué, dans l'ordre naturel des choses et commandée par l'évolution générale du monde. De nouveaux courants d'échanges sont nés entre les divers pays de l'Asie Orientale qui prendront tout leur développement dès que les circonstances le permettront. L'économie générale de l'Union indochinoise en a déjà été profondément et définitivement transformée.

Afin de permettre à l'Indochine française de remplir le rôle actif qui lui est désormais assigné dans la communauté asiatique, sans cependant rompre l'équilibre indispensable à la sauvegarde de ses intérêts essentiels et au bien être de la population, des mesures nouvelles étaient à prendre. Les autorités françaises se sont vouées à cette tâche depuis deux ans. La stabilité économique à laquelle l'Indochine est parvenue a permis de remplir ponctuellement tous les engagements pris tout en assurant aux populations l'ordre et la paix auxquels elles sont profondément attachées.

Je me plais d'ailleurs à reconnaître que la sympathie et l'esprit très largement compréhensif dont les autorités japonaises ont constamment fait preuve, ont facilité, dans une très large mesure, la tâche de l'autorité française et l'application des accords franco-japonais.

Le resserrement progressif des relations personnelles, la collaboration des autorités françaises et japonaises, le développement des liens culturels et commerciaux entre le Japon et l'Indochine ont, enfin, créé une atmosphère de cordialité grâce à laquelle les difficultés dues aux circonstances ont pu être réglées et continueront sans aucun doute à être réglées dans un esprit amical, conformément aux traditions des deux pays.

Déclaration de S. E. l'Ambassadeur Yoshizawa.

Hanoi, 7 décembre. — *Il y a exactement deux ans, le Japon déclarait la guerre aux Puissances anglo-saxonnes. A l'occasion de cet anniversaire, chacun doit se rappeler les motifs impérieux qui ont dicté au Japon sa détermination : briser l'encerclement qui menaçait de l'étouffer à jamais, libérer les peuples asiatiques de l'emprise tyrannique des Anglo-Américains et leur assurer une nouvelle existence normale et paisible.*

Ce but est presque déjà atteint, et l'œuvre de reconstruction marche à grands pas. La Birmanie et les Philippines se réjouissent de leur indépendance reconquise. Partout renaissent l'ordre nouveau et la prospérité. Mais les ennemis ne veulent pas encore abandonner l'espoir de reprendre ce qu'ils ont perdu. Le Japon est fermement décidé à les vaincre jusqu'au bout et à établir coûte que coûte la co-prospérité de la Grande Asie Orientale.

L'Indochine, membre naturel de cette communauté, sous la direction éclairée de S. E. l'Amiral Decoux, son éminent Gouverneur Général, a compris le rôle important qui lui échoit. Restant fidèle à sa Métropole placée sous l'autorité du Maréchal Pétain, elle s'est hardiment lancée dans la voie de coopération avec le Japon pour défendre à la fois ses propres intérêts et ceux de la collectivité asiatique.

De nombreux accords ont uni étroitement nos deux pays. Fidèle à ses engagements, le Japon apporte dans la mesure du possible, toute son aide à l'Indochine dont il apprécie hautement la sincère collaboration dans tous les domaines. Pour la défense commune de ce pays, il ne cesse de se battre victorieusement sur l'immense front du sud. Momentanément, l'Indochine ne peut rester complètement à l'abri des dures épreuves de la guerre ; tous les pays en souffrent plus ou moins. Des victimes innocentes ont même payé un lourd tribut.

Pour servir son intérêt personnel, Chang-kai-Shek fait le jeu de la politique ambitieuse de Roosevelt et de Churchill. Des avions américains peuvent ainsi utiliser des bases qui restent encore aux mains du régime de Chungking. C'est de là que les bombardiers ennemis viennent jeter la terreur et la désolation parmi les paisibles populations de l'Indochine.

Mais les brillantes victoires navales et aériennes au large de Bougainville, de Gilbert et d'autres îles du Sud Pacifique repoussent toutes les tentatives ennemies de se rapprocher de l'Indochine.

Lorsque les Japonais auront atteint les Indes qui obtiendront enfin cette indépendance toujours promise mais jamais accordée, Chungking sera complètement isolé des Anglo-Saxons et se rendra à la raison. L'Indochine retrouvera alors et sa sécurité et sa prospérité.

C'est pourquoi, l'Indochine a tout intérêt à souhaiter au plus tôt le triomphe de la cause commune des membres de la Grande Asie Orientale. Elle doit persévérer dans une collaboration toujours plus étroite avec le Japon ; chaque habitant indochinois doit fournir un effort personnel pour la victoire de l'Asie soit d'ordre économique, soit d'ordre intellectuel. Le Japon a également toute raison de croire à la nécessité absolue de cette collaboration.

C'est ainsi que je conçois l'aspect réel des relations amicales de nos deux pays et que j'attends avec optimisme l'avènement prochain d'une ère nouvelle et pour nous tous, et pour le monde entier.

A la mémoire du « Béryl » et du « Van Vollenhoven ».

Des services solennels ont été célébrés à Hanoi et à Saigon à la mémoire des états-majors et des équipages du « Béryl » et du « Van Vollenhoven », morts pour la France.

L'inauguration de la saison artisanale au Tonkin.

Le vice-amiral d'escadre Jean Decoux a inauguré le 9 décembre, à Hanoi, la saison de l'Artisanat, des Arts appliqués et de la petite Industrie.

Au cours de cette cérémonie l'Amiral a prononcé l'allocution suivante :

Devant le succès des manifestations analogues organisées à la fin des années 1941 et 1942, j'avais pris la décision d'ouvrir à Hanoi, dans les derniers jours de l'année 1943, une exposition de l'Artisanat, des Arts appliqués et de la petite Industrie.

Les circonstances, et notamment la raréfaction des moyens de transport, m'ont incité à modifier la formule que nous avions d'abord envisagée, et à rechercher un mode de présentation plus souple, moins grandiose sans doute, mais qui nous permit d'obtenir à de moindres frais des résultats sensiblement équivalents. De ce souci est née l'idée d'une « Saison », composée d'une succession de « Semaines » consacrées à des activités distinctes. Je me réjouis de féliciter aujourd'hui les organisateurs qui ont parfaitement compris mon idée, et qui l'ont heureusement réalisée.

Cette Saison a un triple but :

— Rappeler à tous que l'artisanat doit demeurer plus que jamais à l'honneur, dans cette Indochine qui possède une main-d'œuvre nombreuse, aussi intelligente qu'elle est adroite et laborieuse ;

— Faire connaître au grand public le résultat de nos efforts dans le domaine de l'artisanat proprement dit, dans celui des arts appliqués et dans celui de la petite industrie ;

— Généraliser enfin la mise au point de la diffusion des articles de remplacement dont les circonstances nous imposent la recherche et la fabrication.

Je tiens à répéter ici une vérité que je ne me lasserai jamais de rappeler, à savoir que l'artisanat, en se développant rationnellement et progressivement, conduit tout droit à la petite industrie, et qu'entre celle-ci et la grosse industrie, il n'existe aucune solution de continuité.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

L'artisanat doit logiquement trouver dans ce pays l'une de ses terres d'élection. Il doit aussi, et de plus en plus, constituer l'une des grandes richesses de l'Indochine. Mais l'essor qu'il connaît aujourd'hui ne pourra se poursuivre après la guerre que si, dans les diverses branches de son activité, l'artisanat s'efforce de fabriquer des articles de qualité, dont les prix de revient soient aussi modiques que possible.

Il est indispensable que cette double condition soit remplie, si nous voulons que la production indochinoise, après la reprise des échanges internationaux, soit en mesure de résister à la concurrence extérieure, et de conserver ainsi la place de premier plan qu'elle a su d'ores et déjà s'assurer dans l'activité économique de la Fédération.

De longues étapes restent sans doute à parcourir dans cette voie ; mais, sans plus attendre, l'Administration se préoccupe d'aider les artisans à les franchir, en demandant surtout à ceux-ci de surmonter leur hésitation naturelle à s'organiser, à se grouper, à accepter une discipline commune. Je ne doute pas, au surplus, que la réussite même des premières coopératives réalisées sous l'égide de l'Office du Crédit Populaire et les avantages matériels que leurs membres en retirent aussitôt, ne constituent pour l'action gouvernementale la plus efficace des propagandes.

Ouvrir les crédits nécessaires, aider au développement de l'outillage, collaborer à la vente par la recherche des débouchés, améliorer sans cesse les techniques de fabrication, tels sont les buts que se proposent ces organismes ; tels sont aussi les points sur lesquels, dans différents domaines, nous avons déjà enregistré des résultats hautement encourageants.

Ces résultats, j'en suis convaincu, doivent encore s'étendre et s'amplifier. Et c'est ainsi que, peu à peu, l'artisanat indochinois pourra s'acheminer vers un système corporatif s'inspirant directement des principes de la Révolution Nationale, et susceptible de consolider définitivement sa position privilégiée.

Les nouveaux progrès obtenus, au cours de l'année qui s'achève, par la collaboration confiante des artisans et des services administratifs, apparaissent déjà dans les stands que nous inaugurons aujourd'hui. Ceux-ci réunissent des collections d'articles de remplacement supérieures encore, par la qualité non moins que par la quantité, à celles des années précédentes. Aussi suis-je assuré dès maintenant du succès que rencontrera la Saison artisanale auprès du nombreux public qui en visitera les installations successives au cours des semaines qui vont venir.

Devant ce beau résultat, je tiens aujourd'hui même à rendre hommage à tous ceux qui, de près ou de loin, y ont concouru, et il m'est agréable de les complimenter au nom de l'Indochine.

C'est à vous sans doute, Monsieur l'Inspecteur général, qu'en revient la plus grande part, et je me fais un devoir de souligner publiquement ici tout ce que doit notre artisanat à votre action persévérante et méthodique.

Au premier rang de ses animateurs se trouve également S. E. le Vo-Hiên Hoang-trong-Phu. Je salue en lui le précurseur, l'apôtre inlassable, et je me plais à reconnaître la collaboration que M. Lacollonge lui a toujours apportée avec tant d'activité et d'intelligence.

Je m'associe de même bien volontiers aux éloges et aux sentiments de gratitude que vous venez d'exprimer à l'adresse de MM. Mercier, Moncet, Sallenave, de tous les membres du Comité, et plus particulièrement à l'intention de la précieuse animatrice qu'est Mme Charlotte Perriand, inspectrice des Arts appliqués.

C'est enfin les artisans eux-mêmes que je veux féliciter et assurer de ma constante sollicitude.

Je suis heureux d'apprendre que le Concours organisé chaque année à la même occasion rencontre auprès d'eux une faveur croissante. Qu'ils sachent bien que l'autorité s'y attache elle-même toujours davantage, et qu'elle saura leur témoigner son intérêt en augmentant autant qu'il sera nécessaire le nombre et la valeur des récompenses.

Les bombardements d'Hanoi.

Au cours de la semaine qui vient de s'écouler les quartiers résidentiels d'Hanoi ont été durement touchés à deux reprises par l'aviation sino-américaine :
le 10 décembre : 128 morts, 191 blessés ;
le 12 décembre : 372 morts, 541 blessés.

Aussi, les femmes et les enfants ainsi que les personnes qui ne sont pas retenues par des obligations impérieuses ont déjà commencé l'évacuation de la ville, profitant des facilités mises à leur disposition par l'Administration.

Tous ceux qui ont été témoins, après les raids, de ces spectacles d'horreur : cadavres déchiquetés, victimes mutilées, maisons éventrées, villages de paillotes en feu ne cessent de maudire l'agresseur aveugle qui a frappé stupidement, au hasard, des pauvres gens sans défense.

L'Amiral Decoux et le Général Mordant vont saluer les dépouilles des victimes.

Le 11 décembre, le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, Gouverneur Général de l'Indochine et le général de Corps d'Armée Mordant, Commandant supérieur des Troupes du Groupe de l'Indochine, sont allés saluer les dépouilles des victimes du bombardement d'Hanoi de la veille et visiter les blessés en traitement dans les hôpitaux.

Les visites de l'Amiral.

Hanoi, 11 décembre. — Sur l'invitation de l'Institut Culturel du Japon et du Secrétariat aux Relations Intellectuelles, le Gouverneur Général a assisté, au Théâtre Municipal, à l'inauguration de l'exposition des œuvres rapportées du Japon par trois peintres indochinois, MM. Nguyên-nam-Son, Luong-xuau-Nhi et Nguyên-van-Ty.

Le Chef de la Fédération y a été accueilli par S. E. l'ambassadeur Kenkichi Yoshizawa, Envoyé Extraordinaire du Japon en Indochine, par S. E. Yokoyama, Président de l'Institut Culturel, par le Professeur Chabas, Secrétaire aux Relations intellectuelles, ainsi que par les trois artistes exposants.

Après avoir parcouru en détail, avec S. E. Yoshizawa, les trois stands où sont présentées les œuvres de ces derniers, l'Amiral a tenu, avant de se retirer, à les complimenter pour les travaux extrêmement intéressants réalisés au cours d'un voyage d'études que leur talent a su mettre pleinement à profit.

Indochine reproduira ultérieurement quelques-unes des œuvres exposées.

Naissances, Mariages, Décès...

NAISSANCES.

TONKIN

Jean-Pierre, fils de M. et de Mme **Delorme** (6 décembre 1943) ;

Henry, fils de M. et de Mme **Maniquant** (8 décembre 1943) ;

Annick, petite sœur de Yves **Rebondin** (8 décembre 1943) ;

Guy, fils de M. et de Mme **Pousse** (6 décembre 1943) ;

Jusy, fille de M. et de Mme **Thibaut** (7 décembre 1943).

COCHINCHINE

Marie-Joseph, fils de M. et de Mme **Marianadin** (29 novembre 1943) ;

Maurice, fils de M. et de Mme **Maréchal** (30 novembre 1943) ;

Jean-Claude et Pierre-André, fils jumeaux de M. et de Mme **Martraix** (30 novembre 1943) ;

Claude, fils de M. et de Mme **Ranoux** (30 novembre 1943) ;

Christian, fils de M. et de Mme **Massoni** (1er décembre 1943).

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

FIANÇAILLES.

ANNAM

M. Joseph **Dausset** avec Mlle Marie **Bang.**

COCHINCHINE

M. Camille **Moquillon** avec Mlle Yvonne **Cazenave.**

MARIAGES.

TONKIN

M. Armand **Gallen** avec Mlle Henriette **Lemonnier** (4 décembre 1943).

M. Drude **René** avec Mlle Andrée **Duprat** (4 décembre 1943).

M. Pierre **Sauli** avec Mlle Carmen de **Faria** (3 décembre 1943).

M. **Nguyên-trong-An** avec Mlle **Tran-thi-Tin** (12 décembre 1943).

M. **Nguyên-dinh-Thi** avec Mlle **Bui-thi-Châm Nguyêt-Nga** (6 décembre 1943).

M. **Tô-van-Giao** avec Mlle **Tran-thi-Nhung** (12 décembre 1943).

M. **Ngô-sy-Uông** avec Mlle **Hà-thi-Nga** (12 décembre 1943).

COCHINCHINE

M. Henri **Boulay** avec Mlle Madeleine, Lucie **Fanmuy** (4 décembre 1943).

M. **Grima** avec Mlle Marie, Rose **Balesi.**

DÉCÈS.

TONKIN

M. Auguste **Letort** (8 décembre 1943).

Mme **Parel** née Joséphine **Hue** (10 décembre 1943).

M. Joseph **de Monts de Savarse** (10 décembre 1943).

M. Pierre-Jean **Frezouls** (10 décembre 1943).

Mme **Tran-thi-Ca** (10 décembre 1943).

Mme **Nguyên-chac-Minh** née Lê-thi-Hoi.

M. **Nguyên-mông-Châu** (7 décembre 1943).

COCHINCHINE

Mame, fille e M. et de Mme **Cire.**

M. Paul **Paris** (13 novembre 1943).

Jean-Luc, fils de M. et de Mme **Beylier** (24 novembre 1943).

M. Victor **Dore** (1er décembre 1943).

Sœur Elisa de **Marie** (1er décembre 1943).

Marie, fils de M. et de Mme **Vidal** (27 novembre 1943).

M. Alfred **Messner** (4 décembre 1943).

M. Nolan de **Lepervanche** (7 décembre 1943).

COURRIER DE NOS LECTEURS

~ **E. R..., Cap Saint-Jacques.** — Nous vous félicitons de l'attention avec laquelle vous avez lu l'article sur les timbres-poste indochinois paru dans le numéro 167 de la Revue.

Les difficultés de la composition typographique ont, en effet, entraîné quelques coquilles.

Il faut lire :

1er juin 1942 : Cité Universitaire : 6 c. + 2 c. ;

1er août 1942 : Secours National : 15 c. + 5 c. ;

1er août 1942 : Maréchal Pétain : 1 c., 3 c., 6 c., 10 c., 40 c. ;

1er mars 1943 : S. M. Sihanouk, S. M. Sisavang : 1 c.

Les timbres du Maréchal (1er août 1942) ont été mis en vente dans les bureaux de poste à des dates diverses. Le dernier, celui de 0 $ 10, le 1er décembre 1943.

Les nouvelles séries ont été mises en circulation aux dates ci-après :

Dô-huu-Vi : 1er août 1943 ; Lagrandière : 16 août ; R. de Genouilly : 1er septembre ; Courbet : 1er septembre ; F. Garnier : 16 septembre ; Chasseloup-Laubat : 5 octobre ; Yersin : 15 octobre ; Travail — Famille — Patrie : 5 novembre ; R. Garros : 15 novembre.

Au début de 1944, l'Administration compte mettre en vente des figurines à 0 $ 10 à l'effigie de Pavie et de P. Doumer.

~ **M. G..., Saigon.** — A notre connaissance, le film « Kliou », tourné en 1939 par le marquis de la Falaise à Angkor et dans les pays moïs, n'a pas été projeté en Indochine. Les quelques photos de ce film que nous avons eues en main étaient remarquables et nous sommes les premiers à regretter de n'avoir pas vu cette bande.

~ **A. D..., à Backan.** — Vous nous demandez « si la revue ne pourrait pas publier un roman qui paraîtrait en plusieurs chapitres à raison de un par semaine ».

Nous y avons bien pensé, mais l'« abondance des matières », comme nous disons, nous autres, journalistes, ne nous le permet pas.

D'autre part nous désirons passer de l'inédit et non pas débiter en tranches les « Trois Mousquetaires ».

Cependant, si vous connaissiez quelque chef-d'œuvre inédit, nous serions éventuellement susceptibles de reconsidérer notre position.

SOLUTION DES MOTS CROISÉS N° 138

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1	D	E	M	O	I	S	E	L	L	E	S
2	O	N	A	G	R	E	■	A	I	L	E
3	M	I	R	A	I	S	■	P	A	L	E
4	E	G	I	M	S	■	C	E	R	E	S
5	S	M	E	■	A	B	O	R	D	S	■
6	T	E	■	C	■	E	R	O	S	■	L
7	I	■	C	H	A	R	N	U	■	S	I
8	C	H	I	E	N	N	E	S	■	E	T
9	I	O	■	V	■	E	T	E	N	D	■
10	T	■	A	R	M	E	T	■	E	A	U
11	E	N	C	E	N	S	E	R	O	N	S

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

COMPAGNIE DES EAUX ET D'ÉLECTRICITÉ DE L'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 95.000.000 DE FRANCS

Siège Social à PARIS : 62 bis, Av. d'Iéna, 16e arrondissement

-:- *Direction Générale à Saigon : 72, Rue Paul-Blanchy* -:-

Usines Électriques à Saigon, Cholon, Phnompenh, Dalat

ÉTUDES, FOURNITURES ET MONTAGE

de toutes installations électriques particulières et industrielles, hydrauliques et frigorifiques

FOURNITURE, POSE ET RÉPARATION

de matériel d'éclairage électrique, ventilation force motrice etc...

Registre de Commerce Saigon N° 278

Une salle vaste et confortable
Une projection nette et audible
Des films de choix

se trouvent au Cinéma

EDEN

à SAIGON — HANOI
HAIPHONG — PHNOM-PENH

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ENTREPRISES DE DRAGAGES
ET DE TRAVAUX PUBLICS

-:- CIMENT ARMÉ -:-
TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
BATIMENTS INDUSTRIELS

SAIGON
200 - Rue de Champagne - 200
Tél. n° 20615 R. C. Saigon 24

Achetez... Vendez... Hypothéquez...

avec "MONOPOLY"
Vous deviendrez

Propriétaire, Chef de gare, Banquier, etc...

VOUS PASSEREZ DES HEURES AGRÉABLES

avec "MONOPOLY"
Le jeu le plus passionnant qui se joue dans le monde entier

La boîte avec tous les accessoires. 39$50
Franco gare destinataire sous emballage bois.. 43 50

En vente à la **LIBRAIRIE TAUPIN & CIE — HANOI**

= La règle du jeu est envoyée gratuitement sur demande =

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

LOTERIE



INDOCHINOISE

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE D'ÉLECTRICITÉ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 60.000.000 DE FRANCS

Siège Social : 62 bis, *Avenue d'Iéna, PARIS*

Inspection : 69, *Bd Francis-Garnier, HANOI*

TOUTES LES APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ :

Étude, Fourniture et Montage de toutes installations électriques et hydrauliques — Fourniture, pose, réparations de matériel d'éclairage, ventilation, force motrice, etc...

Pour tous renseignements, s'adresser aux Bureaux de la Société :

HANOI — HAIPHONG — NAMDINH — FORT-BAYARD

et dans les principaux centres du Delta.

Université Côte d'Azur. Bibliothèques

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Specia Rhône-Poulenc

PROPIDEX • ASCIATINE • ORTEDRINE • RHOFÉINE
SONÉRYL • RUTONAL • STIBYAL • NEPTAL • TOCHLORINE
RHODAZIL • ALUNOZAL • URAZINE • CORYPHÉDRINE
GELOBARINE • FORIOD • BAUME RHODIA
NÉO-DMEGON • SANÉDRINE • INFUNDIBULINE
SEPTAZINE • NEO-DMÉTYS • THIAZOMIDE • FLÉTASE
RHODIACARBINE • CRISALBINE • NÉOCARDYL
QUINIO • STOVARSOL • MYOCHRYSINE • KÉLÈNE
DAGÉNAN • ANTHÉMA • PREMALINE
PROPIDON • QUINACRINE • GARDÉNAL
ACÉTYLARSAN • STOVARSOL • DMELCOS
NOVARSENOBENZOL BILLON
ASPIRINE USINES DU RHÔNE

justifient par leur efficacité
le renom mondial de la qualité française

Université Côte d'Azur. Bibliothèques